

Et puis dernier point : vous parlez de la fréquentation par les jeunes. Nous avons exploré à de nombreuses reprises avec le maire des solutions qui nous permettraient de mieux engager les solutions numériques, par exemple les rediffusions en live des conseils de quartier, mais cela est impossible tout simplement parce que les infrastructures de la Ville, notamment les écoles où nous organisons ces conseils de quartier, ne nous permettent pas d'accueillir et de retransmettre en direct ces réunions, de même que des applications qui nous permettraient davantage d'aller vers sont tout simplement ingérables dans les effectifs que nous avons en Mairie d'arrondissement. Il y a donc beaucoup de solutions a priori de bon sens qui sont dans les faits beaucoup trop complexes à mettre en œuvre tout simplement parce que la logistique et les infrastructures parisiennes ne le permettent pas. Encore une fois, nous sommes ouverts avec le maire à une évolution du fonctionnement des conseils de quartier mais il faut aller bien au-delà des apparences sur ce qui peut fonctionner et étudier cela de très près. Néanmoins, vous pouvez compter sur nous pour y travailler comme nous le faisons déjà d'ailleurs depuis le début de la mandature. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur LUINAUD. Nous allons maintenant passer aux délibérations de notre Conseil.

1. 2025 DU 10 – Cession de 3 lots de copropriété (caves) 26 rue Chauvelot (15^e)

Monsieur le Maire : Je vous propose d'étudier de façon groupée un certain nombre de délibérations concernant des garanties d'emprunts.

2. 2025 DLH 20 – Réitération et modification de garanties d'emprunts finançant divers programmes de construction et d'acquisition-amélioration de logements sociaux réalisés par ELOGIE-SIEMP

3. 2025 DLH 23 – Octroi, réitération et modification de garanties d'emprunts finançant divers programmes d'acquisition-amélioration et de construction de logements sociaux réalisés par la RIVP

4. 2025 DLH 31 – Octroi, réitération et modification de garanties d'emprunts finançant divers programmes de création et de rénovation de logements sociaux réalisés par Paris Habitat

5. 2025 DLH 42 – Réitération et modification de garanties d'emprunts finançant divers programmes de construction, d'acquisition-amélioration et de rénovation de logements sociaux réalisés par Immobilière 3F

Monsieur le Maire : Madame GIOVANNUCCI a la parole.

Madame GIOVANNUCCI : Monsieur le Maire, chers collègues, cette délibération porte sur la proposition d'accorder la garantie de la Ville de Paris aux emprunts de la RIVP pour le financement de ses programmes de création de logements sociaux. Concernant la DLH 23-6, un programme d'acquisition-amélioration de 45 logements sociaux situés au 22 rue Jean-Daudin réalisé par la RIVP, je tenais à vous rappeler que nous avons déjà délibéré et contesté cette préemption par la Ville et émis un avis défavorable lors du Conseil d'arrondissement du 4 décembre 2023. En effet, nous avons dénoncé la répartition proposée car elle ne comprenait aucune mixité avec 9 PLUS, 36 PLAI et aucun PLS sur les 45 logements, les

classes moyennes étant donc totalement exclues de cette préemption. Pourquoi l'exécutif engage-t-il des dépenses considérables dans le but d'atteindre des objectifs quantitatifs de logements sociaux et accélère-t-il sa politique de préemption d'immeubles entraînant ainsi une saturation de certains quartiers, générant des déséquilibres sociaux et urbains tout en négligeant l'adaptation de ces projets à la réalité locale ? En outre, l'absence de concertation préalable avec la Mairie du 15^{ème} arrondissement soulève des interrogations quant à la pertinence de cette politique et à la prise en compte des besoins spécifiques et réels des habitants en matière de typologie ou de catégorie de logement. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Madame BOSCHERON a la parole.

Madame BOSCHERON : Merci, Monsieur le Maire. Une remarque concernant ces délibérations et le vote de la droite. Sur cinq DLH qui nous sont présentées ce soir, quatre concernent des garanties d'emprunts accordées par la Ville à des bailleurs sociaux pour la construction, l'acquisition-amélioration, la création, la rénovation de logements sociaux. La DLH 20 concerne la réalisation par la société ELOGIE-SIEMP d'un programme de logements foyers habitat inclusif comportant neuf logements, la DLH 31 concerne un logement et la DLH 42, huit logements. Ces trois délibérations concernent donc 18 logements. La droite a voté pour ces trois délibérations au précédent Conseil et elle vote pour à ce Conseil. J'ai bien sûr gardé la DLH 23 pour la fin car il s'agit de la plus importante en nombre puisqu'elle concerne 45 logements. La droite vote contre. Ma remarque est qu'il ne suffit pas de dire que vous votez trois délibérations sur quatre et que vous êtes pour le logement social. Si vous votez contre cette délibération, c'est que vous votez pour 18 logements et contre 45, ce qui est totalement différent et ce n'est pas le nombre de délibérations votées comme vous avez déjà eu l'occasion de nous le faire entendre qui est important mais bien le nombre de logements concernés. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Pour vous répondre, la parole est à Madame Claire de CLERMONT-TONNERRE.

Madame de CLERMONT-TONNERRE : Merci, Monsieur le Maire. Madame BOSCHERON, je n'ai pas très bien compris votre calcul. D'abord, je crois qu'il faut mettre les choses en perspective de façon plus générale et ne pas se limiter à un seul ordre du jour de Conseil d'arrondissement, d'autant qu'il s'agit là de dossiers que nous avons étudiés, et d'ailleurs pour certains sous la précédente mandature, et il me semble que vous n'étiez d'ailleurs pas présente sous la précédente mandature. Comme le propose le maire, je vais essayer de rapporter conjointement toutes ces délibérations qui portent sur des garanties d'emprunts qui concernent des opérations qui sont engagées ou sur le point de l'être. Je peux préciser aussi qu'il n'y a pas de construction. Vous avez évoqué le mode construction. Non, il s'agit d'opérations de préemption, d'acquisition par des bailleurs sociaux mais pas de construction, ce qui est dommage. Je trouve par ailleurs que le procédé de nous envoyer des délibérations contenant pour certaines plus d'une quinzaine de projets portant sur plusieurs arrondissements n'est absolument pas satisfaisant et nous oblige à rechercher délibération par délibération les dossiers susceptibles de concerner le 15^{ème}, surtout lorsqu'il s'agit d'opérations si anciennes que nous n'en avons pas débattu sous cette mandature. Je vais les détailler rapidement.

Vous évoquiez tout à l'heure la DLH 20. Elle traite de six opérations réalisées par ELOGIE-SIEMP. Le 15^{ème} est uniquement concerné par la DLH 20-6 pour une garantie d'emprunts

qui porte sur l'acquisition d'un seul logement PLUS au 96 Alleray, opération que nous avons bien évidemment votée en 2023.

La DLH 23 traite, elle, de 17 opérations réalisées par la RIVP sur huit arrondissements. Le 15^{ème} est uniquement concerné par la DLH 23-6 qu'évoquait tout à l'heure ma collègue Valérie GIOVANNUCCI. Il s'agit d'une garantie d'emprunt qui porte sur une opération de préemption pour un montant non négligeable de 22 millions pour la réalisation de 45 LS au 22 rue Jean-Daudin. En effet, nous nous sommes opposés en novembre 2023 à cette opération dans la mesure où ce programme ne comprend aucun logement PLS à destination des classes moyennes. J'ajoute qu'à l'avenir, il serait intéressant qu'à l'occasion de ce type de délibération la Ville intègre dans l'exposé des motifs des informations actualisées sur l'état d'avancement des projets et sur le calendrier prévu pour la réalisation des travaux.

J'en viens à la DLH 31 qui traite de 16 opérations réalisées par Paris habitat dans six arrondissements. Le 15^{ème} est concerné par trois opérations :

- la DLH 31-11 qui porte sur l'acquisition d'un logement PLAI au sein du groupe Barruel, opération que nous avons approuvée en novembre 2018 ;
- la DLH 31-12 qui porte sur la réalisation d'un îlot de fraîcheur au sein du groupe Barruel. Nous avons approuvé cette opération en novembre 2022 ;
- la DLH 31-16 qui porte sur une opération de préemption d'un immeuble au 14, boulevard Victor pour la réalisation de 14 PLAI et PLUS, préemption à laquelle nous nous sommes opposés lors de notre Conseil de novembre 2017 dans la mesure où cet immeuble se trouve à proximité de multiples opérations de logements préemptés par la Ville, en particulier le 9 rue Desnouettes, le 23, rue du Hameau, le 35 Victor et plus récemment lors de notre dernier Conseil ou avant-dernier me semble-t-il le 10 square Desnouettes. Je rappelle que nous sommes défavorables à ces empilements de programmes de logements sociaux qui affectent la qualité de vie des résidents voire la vie du quartier.

Enfin la DLH 42 traite de huit opérations réalisées par l'Immobilière I3F dans sept arrondissements. Le 15^{ème} est concerné par la DLH 42-5. Il s'agit de l'acquisition par I3F d'un immeuble situé au 10 rue Montauban dans lequel le bailleur prévoit la réalisation de huit logements sociaux. Cette opération comprend également 11 logements intermédiaires qui, eux, ne sont d'ailleurs pas concernés par les garanties d'emprunts. Nous avons bien sûr voté favorablement pour l'ensemble de ce programme équilibré lors de notre Conseil de novembre 2022.

Mes chers collègues, pour chacune de ces délibérations portant sur des garanties d'emprunts auprès de la caisse des dépôts, je vous propose de maintenir les mêmes votes que ceux que nous avons précédemment émis sur ces différentes opérations. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci. Il y a un élément important que je voudrais souligner, c'est que la plupart de ces réalisations de logements sociaux se font par acquisition ou par préemption. Ce n'est donc pas de la création de nouveaux logements pour de nouveaux habitants, c'est du remplacement d'une population par une autre, ce qui est complètement différent. C'est du logement social virtuel. C'est du logement social fictif. Quand la Ville construit, elle le fait, la plupart du temps, très mal en détruisant l'urbanisme faubourien du 15^{ème} – nous avons maints exemples auxquels nous essayons de nous opposer,

malheureusement souvent sans succès, avec Claire de CLERMONT-TONNERRE – ou en enlaidissant la ville. C'est tout de même un gros, gros sujet. Je voulais juste faire cette observation et maintenant soumettre ces projets de délibérations à votre vote avec les décisions d'adoption ou de rejet qui ont été proposées par la rapporteure.

Le DLH 20 avec une proposition favorable de l'exécutif. Qui est pour ? Contre ? Abstention ?

Le projet de délibération DLH 20 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire : La DLH 23 avec une proposition de rejet de l'exécutif. Qui est pour ? La gauche. Contre ?

Le projet de délibération DLH 23 est rejeté à la majorité.

Monsieur le Maire : Pour le DLH 31, il faut scinder les votes : les DLH 31-11-12, avec un avis favorable de l'exécutif. Qui est pour ? Contre ? Abstention ?

Les projets de délibération DLH 21-11-12 sont adoptés à l'unanimité.

Monsieur le Maire : En revanche, avec un avis défavorable de l'exécutif pour le DLH 31-16. Qui est pour ? Contre ? Abstention ?

Le projet de délibération DLH 31-16 est rejeté à la majorité.

Monsieur le Maire : Avec un avis favorable pour le DLH 42. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Merci pour ces votes.

Le projet de délibération DLH 42 est adopté à l'unanimité.

2. 2025 DLH 44 – Mise en conformité du règlement municipal du changement d'usage à la loi du 19 novembre 2024 et au PLU

3. 2025 DVD 22 – Stationnement de surface – dispositions diverses d'ajustement

Monsieur le Maire : Monsieur LEFEVRE a la parole.

Monsieur LEFEVRE : Merci, Monsieur le Maire. Un nouveau projet de modification des tarifs du stationnement qui, pour le moins, témoigne de la méthode de – je suis obligé de le dire – David BELLIARD et de sa propension à ne pas écouter les élus que nous sommes.

Monsieur le Maire : Elle est systématique.

Monsieur LEFEVRE : Je rappelle juste que sur la base d'une votation citoyenne en février 2024 – et Monsieur le Maire, vous évoquiez tout à l'heure le problème de votation et de son caractère représentatif – en l'occurrence, un peu contestable, 2,8 % du corps électoral, je le rappelle, s'est prononcé pour une tarification spéciale SUV et c'est ce résultat qui servi à justifier l'adoption en mai 2024 d'une tarification au poids pour les véhicules de moins de 3,5 tonnes. Nous avions alerté. Il y avait un certain nombre de critiques. Évidemment, 2,8 %, ce n'était pas représentatif, mais on ne nous a pas écoutés. Face à ces critiques exprimées, en octobre 2024, Monsieur BELLIARD a revu certains seuils, notamment concernant les véhicules électriques et hybrides. À cette occasion, nous avions

déposé un vœu demandant que tous les véhicules électriques et hybrides soient exonérés des nouveaux tarifs de stationnement. Cette proposition a évidemment été rejetée bien que plutôt cohérente avec les enjeux écologiques. Je rappelle que ces véhicules polluent entre deux et six fois moins que les véhicules thermiques. Cette délibération que nous voterons favorablement revient sur les dispositions précédentes qui pénalisent certains professionnels mais également les Parisiens puisque les artisans répercutent ces coûts prohibitifs de stationnement sur leurs clients et cela peut représenter plusieurs centaines d'euros. Tout cela aurait pu être évité si Monsieur BELLIARD avait accepté une véritable concertation avec les élus mais aussi avec les professionnels. Tout cela nuit gravement à la construction d'une politique cohérente et efficace des déplacements et de l'occupation de l'espace public à Paris qui, je le rappelle une énième fois car nous le disons à chaque fois, doit faire l'objet d'une analyse globale afin d'éviter de se retrouver dans la situation actuelle de conflit entre les usagers voire d'incohérence qu'il faut corriger comme cela est le cas dans cette délibération. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci d'avoir rappelé ces évidences. Qui souhaite intervenir sur ce projet de délibération ? Madame NIAKATÉ, vous avez la parole.

Madame NIAKATÉ : Je vous remercie, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, vous le savez, le 4 février dernier, 78 000 Parisiennes et Parisiens se sont déplacés pour dire oui au triplement du stationnement pour les véhicules lourds, soit une majorité de Parisiens qui se sont déplacés pour voter et ont dit oui à moins de pollution émise par ces véhicules plus lourds, oui à une contribution plus élevée pour les véhicules qui prennent le plus de place, qui dégradent plus fortement la chaussée et qui occasionnent des accidents plus graves. Il est toutefois normal que des exemptions existent pour certains publics, pour le stationnement résidentiel, pour les personnes en situation de handicap ou encore pour certains professionnels. Nous l'entendons et cette délibération vient remettre de l'égalité vis-à-vis de ces derniers. Si cela ne me choque pas, je remarque toutefois que nous avons tendance à plus facilement exempter les entreprises que les particuliers. Il y a sans doute ici un point d'attention à avoir. Cette remarque étant faite, le projet de délibération vise surtout à faciliter certaines activités dans le cadre de l'action sociale de la Ville de Paris, notamment l'activité des dentistes mobiles mandatés par la CPAM effectuant des visites tant dans le cadre scolaire qu'en EHPAD à Paris. Ce projet de délibération leur accorde la gratuité du stationnement de surface à l'instar des professionnels du soin à domicile et il prévoit également la gratuité pour le stationnement des véhicules des écoles de chiens-guides d'aveugles. Pour ces raisons, les écologistes voteront et soutiennent cette délibération. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Bien sûr, nous la voterons aussi mais nous aurions pu nous faire l'économie d'un deuxième débat alors qu'il y a eu un projet initial qui aurait pu en tenir compte. C'est ce que va dire, je pense, le rapporteur Monsieur PINET.

Monsieur PINET : Oui, Monsieur le Maire, tout à fait. Petite précision : si je ne me trompe pas, c'est 54 % des 78 000, donc en fin de compte, cela réduit encore le nombre par rapport à la population parisienne.

Monsieur le Maire : Sur 2 millions.

Monsieur PINET : Oui, en effet, nous avons délibéré sur le sujet du stationnement payant et j'ai peur que malheureusement ce ne soit pas encore la dernière fois car je ne suis pas sûr que nous ayons finalement exploré tous ceux qui devraient bénéficier soit d'exonérations, soit de baisses des tarifs puisque si l'on parle d'exonérations, on parle aussi de baisses des tarifs pour certains. À lire l'exposé des motifs, nous ne pouvons qu'être satisfaits que l'équipe majoritaire au Conseil de Paris ne veuille pas pénaliser les professionnels dont le véhicule est indispensable à l'exercice de leur profession. Ceux-ci ont parfois des véhicules lourds et ce ne sont pas spécifiquement des SUV. Je rappelle que toute la communication qui a été faite et qui est complètement différente de l'application de l'augmentation du tarif, c'était être pour ou contre les SUV. Anti SUV, anti SUV. Non, ce sont les véhicules lourds puisque l'on parle de poids et que les professionnels n'ont pas forcément des SUV. Lorsque vous avez une petite fourgonnette, elle peut faire un poids de charge utile à plus de 1,6 tonne. Nous délibérons aussi de la gratuité des dentistes dans le cadre scolaire et des EHPAD comme il a été rappelé. C'est pareil pour les écoles de chiens d'aveugles : on ne s'est pas rendu compte avant que les chiens doivent être transportés dans des véhicules un peu plus lourds que dans une simple voiture, surtout ces chiens-là. Cela montre aussi la précipitation de l'exécutif à taxer, à faire tourner – excusez-moi du terme – les sulfateuses, y compris contre ceux qui œuvrent pour les autres et je pourrais citer ici en exemple les FPS reçus par les associations de secours comme la Protection civile, la Croix-Rouge puisque dans les missions sanitaires on ne leur accorde pas la gratuité ; il y a juste une liste d'associations qui font des maraudes qui sont, elles, effectivement exemptées du stationnement. Que dire aussi du cas de ces familles qui avec des véhicules au-delà de 1,6 tonne mais pas forcément des SUV – puisque j'ai bien compris que l'exécutif parisien était anti SUV – payent 1 800 € pour son stationnement résidentiel toutes les semaines mais qui, lorsqu'il y a un bug avec l'application PayByPhone, comme cela arrive parfois, ne s'en rendent compte qu'une fois que les FPS arrivent. Là, en revanche, on ne fait rien pour elles et cela est bien dommage. Voilà le système qui est mis en place et qui va bien au-delà de faire payer ceux qui ne payent pas. Vous parlez sans cesse à gauche de la justice sociale. Moi, je me dis que sur ce plan-là, en tout cas sur le stationnement, vous êtes quand même les champions de l'injustice. Pour tous ces professionnels qui œuvrent comme pour les dentistes et les écoles de chiens, je ne peux qu'inviter l'ensemble de cette assemblée à voter pour cette délibération.

Monsieur le Maire : Oui puisque Monsieur BELLARD remédié à son impréparation, à son imprévision et vous n'avez pas cité toute l'affaire qui concernait le stationnement des personnes en situation de handicap sur laquelle nous pourrions aussi beaucoup glosé. Bref. Je soumets donc à votre vote ce projet de délibération avec un avis favorable de l'exécutif. Qui est pour ? Contre ? Abstention ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

4. 2025 DFA 2 – Concession de services pour l'exploitation de mobiliers urbains d'information à caractère général ou local supportant de la publicité à titre accessoire

Monsieur le Maire : Madame Claire de CLERMONT-TONNERRE, vous avez la parole.

Madame de CLERMONT-TONNERRE : Merci, Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, chers collègues, alors que l'exécutif parisien vient d'adopter le PLUrb, je m'étonne que nos collègues de la majorité parisienne ne s'attellent pas avec la même ardeur à la révision du

règlement local de la publicité qui date, je le rappelle, de 2011. Du coup, nous sommes amenés à nous prononcer sur un nouveau contrat de concession sans avoir eu au préalable un débat de fond sur la place de la publicité dans la ville. Le lancement de la révision du RLP avait pourtant été annoncé dès 2017, avait fait l'objet d'un diagnostic Apur en 2019 or, à ce jour, nous en sommes toujours à la case départ sans avoir la moindre visibilité sur le calendrier d'actualisation voire de révision de ce RLP. Sans doute ce retard est-il lié à la sensibilité du sujet, sujet sur lequel les visions s'entrechoquent au sein de la majorité parisienne. Nous avons bien compris que pour certains la publicité est uniquement considérée comme une agression, une pollution et une incitation à la surconsommation voire un pousse-au-crime vers un consumérisme permanent. Pour ma part, je rappelle que la publicité représente des emplois et pour la Ville des rentrées financières particulièrement bienvenues au vu de la situation budgétaire que nous connaissons. En revanche, il est clair que nous devons nous orienter vers une approche plus respectueuse de l'environnement et une diminution de la prolifération publicitaire, notamment sur certains linéaires où la surabondance de MUI, de façades de kiosques à journaux, d'abribus ou encore de panneaux muraux impacte notre quotidien tant sur le plan paysager que sur l'encombrement de l'espace public.

Le contrat de renouvellement des 1 630 MUI, 1 280 mobiliers bas et 350 mats, qui nous est aujourd'hui soumis pose plusieurs questions. Le contrat annuel qui a déjà fait l'objet d'une prorogation de six mois arrivant à son terme en mars 2025, il nous est aujourd'hui proposé de le renouveler jusqu'en mars 2027. On peut s'interroger sur le choix de ce calendrier, sur l'absence de prise en compte de l'impact paysager de ces mobiliers – cet aspect semble inexistant dans les critères d'attribution de la concession –, sur les pertes de recettes (34 millions d'euros jusqu'à présent qui vont tomber à 26 millions), sur l'importante différence observée sur le montant des redevances proposées par les deux candidats (19 millions pour l'un, 26 millions pour l'autre ; un montant certes intéressant mais qui interroge sur la qualité de maintenance proposée) et enfin sur l'utilisation à venir des faces récupérées par la Ville : de 50 % de faces publicitaires en 2024, leur nombre passera à 25 % en mars 2025 et à 10 % l'année suivante, la Ville disposant ainsi pour sa propre communication de 90 % des faces des MUI à partir de mars 2026. Se pose alors la question de la mainmise de la Mairie de Paris sur le contenu des panneaux avec, à la clé, le risque de voir leur instrumentalisation pour de la propagande politique comme nous avons pu le déplorer en mai 2023 avec la campagne municipale sur la fin de vie.

Pour conclure et de mon point de vue ce contrat aurait dû porter sur une diminution du nombre de mobiliers plutôt que sur la perte de recettes publicitaires du fait de la mise à disposition de la Ville de 90 % de ses mobiliers. Si la Ville est aujourd'hui propriétaire des 1 630 MUI, je pense que pour l'avenir ce choix doit être repensé. Le contrat portant sur ce mobilier peu qualitatif et encombrant arrivant à son terme en mars 2027, je propose qu'au cours de l'année précédant cette échéance la Ville lance un concours pour la conception d'un mobilier au design plus affiné permettant une meilleure intégration paysagère, une moindre consommation énergétique et une diminution de l'encombrement sur l'espace public tant en termes de volume que de nombre. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci. Monsieur BRAGÉ, vous avez la parole.

Monsieur BRAGÉ : Si nous récapitulons cette délibération, nous voyons que l'objectif est de renouveler le contrat des fameuses sucettes pour deux ans avec une part de publicité qui passera à 25 % la première année, 10 % la seconde, là où auparavant nous étions à 50 %.

Alors oui, je crois que Madame de CLERMONT-TONNERRE a bien récapitulé et synthétisé les positions qui étaient les nôtres chez les écologistes concernant l'appel à la consommation excessive que représente cette publicité. Je vous remercie, vous me faites gagner du temps dans mon intervention. Toutefois, si nous constatons ce progrès dans ce sens-là, nous continuons de considérer que nous ne devons pas mettre sur le même plan la parole publicitaire et la parole politique et institutionnelle, que ce soit sur le mobilier, que ce soit comme nous avons déjà eu l'échange au sein de cette assemblée à propos du journal de notre arrondissement. Peut-être qu'il s'agit de quelque chose de très extrémiste dans votre vision. Je suis du coup allé me renseigner pour voir ce qu'il en était dans d'autres collectivités territoriales. J'ai pris tout à fait au hasard celle d'un individu très proche de ma sensibilité, Monsieur Laurent WAUQUIEZ, et je constate que le journal de la Région Auvergne Rhône-Alpes ne contient aucune publicité dans son dernier numéro. La seule chose qui pourrait s'y appartenir est la quatrième de couverture qui appelle à souscrire à la mutuelle santé développée par la Région, autrement dit il s'agit d'un appel à prendre part à un dispositif. Je pense donc qu'il s'agit d'une position qui nous poussera à voter contre cette délibération ce soir en souhaitant que cela aille directement à l'étape de l'arrêt de la publicité sur ces panneaux. Merci.

Monsieur le Maire : Merci de votre intervention. La parole est à Monsieur PINET pour répondre aux orateurs.

Monsieur PINET : Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, en préambule, si nous devions faire un petit sondage au sein de notre assemblée demandant qui se souvient des informations qui sont parues aujourd'hui sur les panneaux d'information de la Ville, je crois que nous serions en dessous de 10 % à arriver à ressortir ce qui y passe. En fin de compte, on peut parfois se poser la question de l'utilité de ces panneaux. Beaucoup de choses ont été dites sur la publicité. Je ne vais pas y revenir. Le 15^{ème} a une liste de 108 panneaux. Là où je m'interroge, c'est que je ne vois nulle part dans la délibération quelque chose qui avait été lancé par David BELLIARD, à savoir le désencombrement de l'espace public. Outre le fait de se poser la question de l'utilité des panneaux d'information, vous parlez de l'information municipale et politique, je pense que c'est surtout de l'information municipale puisque les panneaux politiques devraient être à un autre niveau. Toutefois, concernant le désencombrement de l'ensemble des panneaux de signalisation ou d'orientation, j'ai souvenir de David BELLIARD dans une réunion qui disait qu'il n'y en avait plus besoin puisque tout le monde a un smartphone, tout le monde a un GPS et tout le monde peut effectivement retrouver son chemin. Je dirais à la rigueur que tout le monde a un smartphone, a accès à Internet et pourrait avoir un certain nombre d'informations. Je ne suis pas là à dire qu'il faut tous les retirer mais il est dommage que, effectivement, ce désencombrement de l'espace public ne soit pas plus engagé dans cette délibération et là-dessus, je vous rejoins sur un certain nombre de points. Maintenant, la publicité, cela reste aussi des emplois. Il ne faut pas tout annuler du jour au lendemain parce qu'il faut aussi une certaine transformation. Ce sont aussi tout de même des recettes pour la Ville. Dans une Ville avec un endettement à 9 milliards, il ne faut quand même pas tout retirer. Cela dit, au vu de cette délibération, je propose à ce Conseil l'abstention de manière à laisser au Conseil de Paris la primauté de la suite de cette délibération.

Monsieur le Maire : Bien. Nous avons plusieurs positions de vote selon les groupes. Je vais donc soumettre à votre vote le DFA 2 avec une proposition d'abstention de l'exécutif. Qui est pour ? Contre ? Monsieur BRAGÉ. Abstention ?

Le projet de délibération est adopté à la majorité.

5. 2025 DEVE 9 – Dénomination « Allée des peshmergas » attribuée à une des allées du parc André Citroën (15^e)

Monsieur le Maire : Madame AGGOUNE.

Madame AGGOUNE : Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, notre groupe apporte son soutien à la proposition de dénomination d'une allée du parc André-Citroën en hommage aux peshmergas kurdes. Ce projet, bien que plus qu'un simple acte symbolique, présente une reconnaissance historique et politique du courage de celles et ceux qui, au péril de leur vie, ont lutté pour leur liberté et pour les valeurs de justice et de démocratie. Le peuple kurde dispersé entre plusieurs États et souvent réprimé a vu en ces combattants une force d'espérance et de résistance. Les peshmergas, ceux qui vont au-devant de la mort, se sont illustrés dans leur combat contre le régime de Saddam HUSSEIN, contre l'oppression et plus récemment dans la lutte héroïque contre Daech. Leur engagement a non seulement permis de défendre les populations locales mais aussi de contribuer à la sécurité internationale. Il est néanmoins essentiel de souligner un aspect qui nous tient particulièrement à cœur à nous, élus de gauche : l'implication majeure des femmes au sein des peshmergas. Dès les années 80, les combattantes kurdes ont pris les armes aux côtés de leurs camarades masculins, revendiquant un rôle actif dans la lutte, dans l'égalité et dans la défense des droits humains. Aujourd'hui encore, ces femmes incarnent un modèle de résistance et d'émancipation face à l'obscurantisme. Rendre hommage aux peshmergas dans notre arrondissement, c'est affirmer notre attachement aux valeurs de liberté, d'égalité et de solidarité, c'est rappeler que les combats pour l'autodétermination et contre le totalitarisme ne connaissent pas de frontières. Enfin, choisir une allée du parc André-Citroën, un lieu propice à la mémoire et au recueillement, est un geste fort et nécessaire pour ne pas oublier ces femmes et ces hommes qui ont tant sacrifié. Je vous invite donc, mes chers collègues, à voter en faveur de cette dénomination qui honore le courage et la dignité de tout un peuple. Merci.

Applaudissements.

Monsieur le Maire : Merci, Madame AGGOUNE. Nous sommes d'autant plus d'accord que c'est moi qui ai fait cette proposition au Conseil de Paris de baptiser un lieu du 15^{ème} du nom de ces valeureux combattants kurdes que nous avons soutenus et je me suis entretenu à plusieurs reprises avec le représentant du gouvernement régional du Kurdistan qui est rue Saint-Saëns, Monsieur Ali DOLAMARI. Il était évidemment envisagé dans un second temps de trouver un emplacement, ce qui fut fait dans le parc Citroën, d'autant plus que chaque année – et j'y participe et y assiste avec mon adjointe Clotilde DEROUARD – il y a une cérémonie en présence des peshmergas devant le monument aux morts dédié aux opérations extérieures des soldats français qui se prolonge par un colloque sur ce combat des Kurdes pour leur indépendance, que nous soutenons, dans le parc Citroën. Nous voterons bien sûr favorablement mais je passe la parole à l'adjointe compétente pour répondre.

Madame DEROUARD : Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les adjoints, chers collègues, je vous rejoins parfaitement Madame. Bien sûr, je rejoins le maire et je vous confirme la force des liens entre le gouvernement régional du Kurdistan et la Mairie du 15^{ème}.

La relation entre la région du Kurdistan et la France est historiquement forte et précieuse. Nous pourrions même évoquer – le maire vient de le rappeler – une réelle amitié entre le peuple français et le peuple kurde depuis longtemps parce que nous avons toujours été solidaires dans les différentes épreuves qu'il a pu connaître et le Kurdistan irakien est un exemple de ce que les communautés peuvent faire ensemble, comme elles peuvent vivre ensemble. La France est attachée à cette diversité, à cette pluralité au Moyen-Orient. La célébration de Newroz à la mairie du 15^{ème} depuis 2019, les commémorations au monument Opex sont l'occasion de réaffirmer les liens d'amitié et de coopération qui nous unissent. Notre arrondissement est riche aussi de la diversité des cultures qui l'habitent parmi lesquelles celle de la communauté kurde présente de longue date dans le 15^{ème} et dans notre collège. Les régimes tyranniques, le terrorisme, qu'ils soient le fait de Daech ou d'autres fanatiques, sont toujours présents et nous tenons à saluer l'engagement des peshmergas dans la lutte contre Daech, contre les menées terroristes mais aussi l'hospitalité des Kurdes d'Irak qui ont accueilli de très nombreux réfugiés fuyant la barbarie de Daech. Menacé, le Kurdistan a plus que jamais besoin de pouvoir s'appuyer sur ses alliés occidentaux. C'est pourquoi la France se doit de soutenir la cause kurde dans notre pays. À l'heure où nos libertés sont mises en danger, il est important de ne pas rester silencieux et de mettre à l'honneur nos alliés dans la lutte contre le terrorisme et contre Daech. C'est pourquoi, mes chers collègues, je vous invite à voter cette proposition de dénommer dans le 15^{ème} arrondissement un site des peshmergas dans une des allées du parc André-Citroën. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Bien. Je crois que nous allons nous orienter vers un vote à l'unanimité. Je soumets donc cette proposition à votre vote. Qui est pour ? Contre ? Abstention ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

6. 2025 DASCO 1 – Collèges publics parisiens – Dotations complémentaires de fonctionnement (99 875 euros), subventions d'équipement (2 328 345 euros) et subventions pour travaux (205 264 euros)

Monsieur le Maire : Concernant la subvention pour travaux : pour André-Citroën, 1 050 € ; Claude-Debussy, 8 459 € ; Guillaume-Apollinaire, 23 462 € ; de Staël, 7 173 €. Il y a également les dotations pour matière d'œuvre : c'est un crédit de 1 175 € pour Modigliani, Citroën, Debussy, Duhamel, Apollinaire et de Staël. Et il y a ensuite le plan d'équipement 2025 : pour Modigliani, 23 590 € ; André-Citroën, 23 500 € ; Buffon, 30 120 € ; Camille-Sée, 23 320 € ; Claude-Debussy, 16 100 € ; Duhamel, 18 910 € ; Apollinaire, 31 030 ; de Staël, 16 240 €.

7. 2025 DASCO 9 – Révision de la sectorisation des écoles publiques de Paris pour la rentrée scolaire 2025-26

8. 2025 DASCO 10 – Révision de la sectorisation des collèges publics de Paris pour la rentrée scolaire 2025-26

Monsieur le Maire : Madame TORANIAN, vous avez la parole.

Madame TORANIAN : Merci. Vous êtes allé très vite et je voulais intervenir sur la sectorisation scolaire. Rapidement. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : C'est déjà passé. C'est lequel ? Le 16 DASCO 10 ?

Madame TORANIAN : Certainement. Juste avant les collèges. 15.

Monsieur le Maire : D'accord. Allez-y, Madame. 15 ou 16 ? Le 15, ce sont les écoles et le 16 les collèges.

Madame TORANIAN : Le 15, chiffre fétiche. Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, nous examinons ce soir une délibération sur la sectorisation scolaire de notre arrondissement. Officiellement, il s'agit d'ajustements techniques : mieux répartir les effectifs, renforcer la continuité pédagogique, corriger certaines incohérences. Ce sont des objectifs louables et nous reconnaissons que certaines modifications vont dans le bon sens. Ainsi, la correction des incohérences de carte comme la sectorisation de l'îlot Périchaux - Brancion ou encore celle de la rue Théodore-Deck permet d'harmoniser les périmètres scolaires. De même, la suppression de certaines liaisons pédagogiques trop dispersées entre Procession et Cherbourg, Félix-Faure et Mademoiselle, Miollis et Fondary ou encore Balard et Félix-Faure est une décision évidemment cohérente. Ces ajustements éviteront l'éparpillement des élèves et permettront un meilleur suivi de leur parcours. Nous saluons donc ces évolutions qui étaient nécessaires.

Cependant le débat ne peut se limiter à des considérations purement administratives car derrière ces cartes scolaires, il y a des choix politiques qui soulèvent une question fondamentale : comment la sectorisation scolaire peut-elle être un levier pour plus d'égalité et de mixité sociale ? Car soyons lucides, le vrai défi de la sectorisation scolaire dans le 15^{ème}, c'est la mixité sociale. Aujourd'hui, les écoles du 15^{ème} sont marquées par de fortes disparités. Certaines accueillent un public plus favorisé tandis que d'autres concentrent des élèves issus de milieux plus précaires avec des besoins éducatifs spécifiques. Or l'école publique ne doit pas être le reflet des inégalités sociales, elle doit être un outil pour les réduire. Nous savons que certaines écoles souffrent d'un très fort évitement en particulier vers le privé. C'est le cas de la polyvalente Convention. Il faut renforcer son périmètre pour éviter une fermeture de classe et encourager l'Académie à rouvrir une section en maternelle. Mais nous savons aussi que l'évitement scolaire ne se résout pas uniquement par des ajustements de carte. Il faut une politique éducative plus ambitieuse, des moyens supplémentaires, des projets pédagogiques attractifs et surtout une action déterminée pour limiter les dérogations systématiques. En cohérence, la Mairie du 15^{ème} devrait donc être plus rigoureuse sur ces demandes de dérogation pour renforcer l'école Convention. Trop souvent, ce sont ces dérogations qui vident certaines écoles et creusent les inégalités.

Et puis, il y a des anomalies préoccupantes : prenons l'exemple des écoles Vigée-Lebrun. Ces deux écoles situées côté à côté partagent le même secteur et pourtant leur indice de position sociale affiche un écart de 22 points. C'est considérable. Pourquoi une telle différence ? Comment explique-t-on que dans un même secteur certaines familles soient dirigées vers une école et d'autres vers une autre école ? Sur quels critères se fait cette répartition ? Dans la quasi-totalité des autres écoles parisiennes, chaque établissement a son propre secteur, précisément pour garantir plus de transparence et favoriser une meilleure mixité sociale. Pourquoi cette exception à Vigée-Lebrun ? Nous savons que l'académie travaille depuis plusieurs rentrées à rééquilibrer les effectifs. Monsieur le Maire, avez-vous une position sur cette question ? Êtes-vous prêt à demander la création de deux secteurs distincts pour mettre fin à ces inégalités de traitement ?

Enfin, il reste une interrogation majeure : où est la concertation avec les familles ? Les inspecteurs de l'Éducation nationale ont été associés à ces ajustements mais les parents, eux, ont-ils été consultés ? Les familles, premières concernées par ces changements, ont-elles eu l'occasion de s'exprimer à travers les conseils d'école ou des réunions spécifiques ? Les concertations ne sont pas obligatoires, certes, mais elles sont généralement organisées pour des modifications importantes or même si nous parlons ici d'ajustements, ces décisions entraîneront des conséquences sur l'organisation familiale et la vie scolaire des enfants.

En conclusion, nous restons vigilants. La sectorisation ne doit pas être un simple outil de gestion comptable mais un levier pour plus d'égalité. L'école publique mérite une politique ambitieuse qui renforce la mixité sociale et garantisse à chaque enfant du 15^{ème} un parcours scolaire de qualité quelle que soit son adresse. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Je vais passer la parole à Madame ROLGEN mais je précise quand même, bien que cela n'apparaisse pas tout à fait dans l'intervention de Madame TORANIAN, qu'il s'agit d'un projet de délibération qui nous est présenté par la Mairie de Paris. Même si cela s'est fait en concertation avec nous, il s'agit donc d'un projet de délibération concocté par les services de la direction des affaires scolaires de la Mairie de Paris. Que les choses soient très claires. Madame ROLGEN, pour répondre à l'oratrice.

Madame ROLGEN : Monsieur le Maire, chers collègues, plusieurs réunions de concertation avec le bureau de la prévision scolaire de la Ville de Paris et les inspectrices se sont déroulées ces derniers mois, dès le mois de mai, concernant la révision de la sectorisation du 15^{ème} en vue d'harmoniser l'ensemble des périmètres écoles maternelles, écoles élémentaires et de renforcer certaines écoles dont la polyvalente Convention ; Madame TORANIAN, il s'agissait d'une demande de votre part suite à de nombreux, nombreux problèmes rencontrés sur Convention. Il est inutile de dire qu'en ces périodes où de nombreuses écoles sont concernées par les fermetures, il a fallu effectuer un travail de dentelle afin de ne léser aucune école et d'avoir l'adhésion de chacun. Lorsque l'excellent travail fait par la direction de la prévision scolaire de la Ville de Paris a été terminé, après avoir eu l'aval de tous les participants, il a été envoyé aux écoles pour avis. Les directeurs en ont parlé et il n'y a eu aucun retour négatif et nous pouvons considérer que ce projet est accepté par tous les participants. Il devrait permettre de limiter le nombre de dérogations puisque élèves de maternelle et élèves d'élémentaire ayant la même adresse seront affectés dans le même groupe scolaire. Il en va ainsi pour les groupes scolaires François-Coppée, Miollis, Félix-Faure, Balard, etc. Il y a eu également une harmonisation sur le secteur Périchaux puisque parfois dans le même îlot des élèves avec des entrées pareilles sauf deux portes différentes n'étaient pas sur le même groupe : Saïda ou Brancion. Cette harmonisation doit permettre de faciliter la vie des familles. En ce qui concerne les nouveaux immeubles de la rue Théodore-Deck, il semble pertinent que tous les enfants soient regroupés sur le groupe Saint-Lambert Théodore-Deck.

Puisque vous avez évoqué Convention, je vais vous annoncer une nouvelle. Cette école polyvalente connaît des fermetures chaque année. Le bureau de la prévision scolaire nous a proposé de fermer la maternelle, ce à quoi nous nous sommes opposés puisque fermer la maternelle, c'était quasiment la fermeture de l'école élémentaire Convention. Nous avons donc déchargé l'école maternelle Lacordaire pour essayer de renforcer Convention. Mais Madame TORANIAN, la mixité sociale ne s'invente pas et les discussions ont été difficiles car

nous avons voulu jouer la carte de la mixité et les directeurs nous ont dit que de toute façon les parents demanderaient des dérogations ou partiraient vers le privé.

Quant à Vigée-Lebrun, il faut étudier de plus près les chiffres de 22 % d'IPS. Parce qu'imaginez-vous que Vigée-Lebrun, ce n'est pas celle qui a 22 points de plus d'IPS qui est la plus en difficulté actuellement. Le 17 Vigée-Lebrun a fait d'énormes efforts pédagogiques, etc. et c'est maintenant le 11 Vigée-Lebrun avec un IPS beaucoup plus fort qui est très en difficulté pour de multiples raisons que je n'évoquerai pas ce soir. Toutefois, il faut tout de même savoir que les deux écoles Vigée-Lebrun ont le même secteur et que s'il y a une fuite, ce n'est pas à cause de la sectorisation puisqu'elles ont le même secteur et que la répartition vers les écoles est faite par les trois directeurs des écoles maternelles qui fournissent ces établissements. Il ne s'agit donc pas de mixité, d'écoles privilégiées, etc. Je vous rappelle quand même qu'il y a, certes, des écoles défavorisées mais que l'accumulation de logements sociaux dans certains quartiers fait que nous en sommes à cette situation.

Je remercie tout de même tous les participants qui ont pris part à ces réunions d'harmonisation des secteurs pour la qualité de leur écoute, leurs propositions et je vous invite à émettre un avis favorable à cette délibération.

Monsieur le Maire : Merci, Madame ROLGEN, d'être rentrée dans le détail, dans la précision des dossiers loin d'un amateurisme politique qui parfois se fait trop souvent entendre sur certains bancs de ce Conseil et de démontrer que tout ceci s'est fait avec tous les professionnels ainsi que les différents représentants du monde scolaire. Je vous invite à voter cette délibération qui nous est proposée par la Mairie de Paris, DASCO 9, avec un avis favorable de l'exécutif. Qui est pour ? Contre ? Abstention ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

9. 152025002 – Continuité de l'activité de la PMI Vigée-Lebrun. Convention d'occupation temporaire du domaine public

10. 2025 DDCT 2 – Subventions (245 073 €) à 3 associations pour le projet Réseau EIF-FEL 3 au titre de l'intégration

Monsieur le Maire : Madame ROY, vous avez la parole.

Madame ROY : Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, rapidement pour me féliciter que le 15^{ème} arrondissement soit maintenant inclus dans ce dispositif. Le réseau EIF-FEL a été initié par la Ville de Paris en 2016 pour répondre aux besoins de formation des Parisiens et des Parisiennes sur la langue française et pour favoriser leur intégration socioprofessionnelle. Le 15^{ème} arrondissement va rentrer dans ce dispositif puisqu'il a des besoins. Cela élargit également ce dispositif, au-delà des populations qui sont généralement comprises dans ce dispositif, aux ressortissants européens qui ont des besoins d'apprentissage et cela va permettre de ce fait de prendre en charge tous les publics, de les évaluer pour leur permettre de maîtriser la langue française avec des dispositifs d'accueil, d'évaluation, une orientation personnalisée pour leur proposer des parcours adaptés avec des permanences linguistiques. Au-delà de l'accueil du public, il est intéressant que ce réseau ait aussi vocation à fédérer et à coordonner et à professionnaliser l'ensemble des acteurs du français à Paris et à contribuer également à identifier d'éventuels besoins non couverts des territoires en termes de demandes de formation. Je trouve

simplement que cela est intéressant et tout à fait pertinent que le 15^{ème} puisse rentrer dans ce dispositif. Merci.

Monsieur le Maire : Merci, Madame ROY. Y a-t-il d'autres intervenants sinon je passe la parole à Madame ROLGEN, quoi que nous sommes à peu près d'accord sur ce qui vient d'être dit.

Madame ROLGEN : Oui, tout à fait. Il s'agit d'une délibération que Madame CEYRAC devait défendre mais nous en avons discuté. Le 15^{ème} comprend maintenant deux quartiers prioritaires de la ville sur Bargue et Périchaux. À ce titre, nous sommes amenés à voter une délibération pour la mise en place du projet réseau EIF-FEL (évaluation, information, formation française en lien). Ces subventions permettront donc aux associations CEFIL (centre d'études, de formation et d'insertion par la langue) d'intervenir ainsi qu'à l'association Paroles voyageuses pour l'évaluation, la formation et l'insertion par la langue et l'association Universités & Réfugié.e.s avec les mêmes objectifs. Nous espérons donc que l'intervention de ces associations dans les QPV permettra de répondre aux besoins des personnes étrangères à Paris en termes d'apprentissage du français et je vous invite à émettre un avis favorable à cette délibération. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci. Je soumets donc ce projet de délibération à votre vote avec un avis favorable de l'exécutif. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Merci.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

11. 2025 DDCT 11 – Appel à projets Politique de la Ville - Subventions (22500 euros) à 8 associations pour le financement de 9 projets dans les quartiers populaires du 15^{ème} arrondissement (1^{ère} enveloppe)

Monsieur le Maire : L'Amicale Paris Plaine, 2 000 € ; L'Athlétic-Club Paris 15, 2 000 €, la Compagnie des Marlins, 2 500 € ; Depaul France, 2 000 €, Énergie citoyenne 15, 2 500 € ; le Village, 2 000 € ; la MAPA, 6 000 € ; Tête-à-texte, 1 500 €. Monsieur BRAGÉ a la parole.

Monsieur BRAGÉ : Merci, Monsieur le Maire. Cette délibération mérite que nous nous attardions, pas très longtemps mais un petit peu quand même, parce qu'elle marque tout de même une première étape d'une avancée que nous avons longuement soutenue. Ce soir, je pense que nous pouvons toutes et tous autour dans cette assemblée nous réjouir car cela concrétise les premiers projets des QPV dont l'obtention a relevé d'un effort qui aura été largement partagé par nos différentes formations politiques au sein de ce Conseil et nous sommes contents de voir que des associations, telles que le Village sur Brancion, peuvent commencer à développer leurs projets pour le bien de toutes et tous. Nous souhaitons toutefois amener à votre connaissance un point d'attention qui nous a été remonté par les associations : c'est la façon dont sont construits actuellement les premiers cahiers des charges et dont il faudra tenir compte pour les prochains. Ceux qui leur sont soumis contiennent peu d'aspects écologiques. Cette demande est donc assez forte et nous espérons que cela sera pris davantage en compte dans les prochains appels d'offres. Merci.

Monsieur le Maire : Merci. Monsieur SITBON.

Monsieur SITBON : Rapidement souligner l'importance de cette délibération. Je ne vais pas revenir en détail sur chaque association mais il est important de dire, je pense, que bien

souvent, et nous l'avons dit plusieurs fois déjà aujourd'hui, nous appelons à la coconstruction, à construire avec les habitants et les associations, etc. et nous n'avons pas toujours des acteurs aussi investis qu'un certain nombre des associations que nous soutenons aujourd'hui, qui sont des acteurs précieux dans ces deux quartiers politique de la ville et dans tout le 15^{ème}, bien sûr. Il y a des associations qui sont récentes et d'autres qui le sont moins comme Depaul France que nous soutenons dans cette délibération. Cependant, cela est extrêmement précieux parce qu'il s'agit de gens sur lesquels nous pouvons nous appuyer sur le terrain, qui ne sont pas, en plus, orientés politiquement, qui ont simplement – et cela est, je trouve, admirable – à cœur de faire vivre leur quartier, d'apporter un peu bénévolement de leur temps et de leur énergie et de leurs idées à leurs concitoyennes et à leurs concitoyens. Cela est vraiment le cas avec ces associations, avec le Village comme cela a été dit à Brancion, avec également les associations Énergie 15 et Tête-à-texte qui étaient samedi dernier à la réunion de co-construction du futur centre social Falguière, avec l'ensemble des associations qui sont vraiment sur le terrain. Je voulais les saluer. Il s'agit d'un début. Il s'agit d'enveloppes qui ne sont pas extrêmement conséquentes mais c'est dans le cadre d'un appel à projets bien particulier et je pense qu'il faut que nous soyons attentifs à ces associations, toutes et tous, pour ne pas les décevoir et leur permettre de s'investir pleinement dans la vie de notre cité.

Monsieur le Maire : Je partage aussi vos félicitations à ces associations en les étendant à toutes celles qui ont été retenues et qui ont une action très importante sur ces quartiers. Je passe la parole à Madame DOUCERÉ, rapporteure, Madame CEYRAC étant absente en raison d'un décès familial.

Madame DOUCERÉ : Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, les subventions qui nous sont proposées ce soir s'inscrivent dans le cadre de l'entrée en politique de la ville de deux quartiers du 15^{ème}, Porte Brancion-Périchaux et Falguière, et dans le cadre plus large du pacte parisien pour les quartiers populaires. L'inscription en QPV de certains secteurs du 15^{ème} que vous réclamiez depuis 2008, Monsieur le Maire – je tiens à le rappeler – a pu se concrétiser en décembre 2023, notamment grâce à l'appui particulier du préfet de région. En 2024, 8 000 € ont été accordés pour la réalisation de trois projets dans les quartiers populaires. En ce début d'année, une première enveloppe permettant une action concertée, renforcée pour améliorer la qualité de vie de ces habitants est soumise à notre Conseil. Concernant le cahier des charges évoqué par Monsieur BRAGÉ, il s'agit, en fait, d'un travail de concertation entre les différents acteurs institutionnels mais je transmettrai cette information à notre collègue Sylvie CEYRAC. En fait, cette délibération concerne cette fois 9 projets portés par huit associations pour un montant total de 22 500 €. Je tiens à rappeler l'ensemble des associations qui participent à ces projets : l'Amicale Paris Plaine 15, l'Athlétic-club Paris 15, la Compagnie des Marlins, Depaul France, Énergie citoyenne 15, le Village, la Maison de l'activité physique adaptée et Tête-à-texte. Avec ces financements, ces associations vont pouvoir proposer des actions diverses comme du soutien à la parentalité, des tournois intergénérationnels entre voisins, des petits-déjeuners améliorés pour les personnes sans-abri ou encore des activités sportives et de prévention santé. Tout cela, comme mes collègues le rappelaient, va dans le bon sens et j'en profite aussi pour saluer l'action de ces associations de quartier qui se sont très rapidement saisies de ces nouvelles politiques publiques et s'investissent fortement auprès des publics vulnérables. Je vous invite donc à voter favorablement pour cette délibération. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci. Je soumets donc ce projet de délibération à votre vote. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Merci.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

12. 2025 DSOL 4 – Aide alimentaire – février 2025

Monsieur le Maire : Il s'agit d'une subvention de 13 000 € au bénéfice de la Croix-Rouge française. Madame AGGOUNE.

Madame BOSCHERON : Ce n'est pas Madame AGGOUNE mais Madame BOSCHERON.

Monsieur le Maire : Vous êtes tellement loin. Je regrette que nous soyons si éloignés. C'est donc sur l'aide alimentaire DSOL 4. Vous avez la parole.

Madame BOSCHERON : Oui, c'est sur l'aide alimentaire. L'insécurité alimentaire est une des conséquences de la pauvreté en France. On peut lire notamment dans le rapport 2024 de l'observatoire des inégalités que l'on dénombre plus de 5 millions de personnes pauvres en 2022, soit plus de 8 % de la population. Il y a 1,4 million de pauvres de plus en 20 ans, 24,5 % des chômeurs sont exposés à la pauvreté, une personne handicapée sur cinq est pauvre, une personne pauvre sur deux à moins de 30 ans. Je précise qu'il s'agit des données 2022, c'est-à-dire avant la crise inflationniste et avant l'actuelle dégradation de la conjoncture économique. Le 17^{ème} baromètre Ipsos Secours populaire indique qu'une personne sur trois (32 %) n'est pas toujours en capacité de se procurer une alimentation saine en quantité suffisante pour manger trois repas par jour. Sur l'unique critère de la quantité, ils sont encore plus nombreux (35 %) à ne plus faire trois repas par jour. Ils sont autant (36 %) à se priver pour que leurs enfants ne se retrouvent pas devant une assiette vide. Même si cela ne fait pas suffisamment la une de la presse, les prix records de l'alimentation (+ 21,3 % depuis août 2021) soumettent la population à toute une série de chocs. Si les jeunes sont de plus en plus touchés, la précarité alimentaire demeure bien ancrée dans la population étudiante, indique une enquête IFOP d'octobre 2024. Plus d'un tiers des jeunes interrogés déclare sauter souvent ou de temps en temps un repas par manque d'argent (36 %). Ce sont sept points de plus que la moyenne nationale (29 % en 2023). Un écart significatif qui témoigne d'une problématique spécifique au sein de cette population.

Pour ce qui concerne la Croix-Rouge du 15^{ème} arrondissement, l'équivalent repas distribué en novembre 2024 est de 52 338, ce qui fait de l'année 2024 l'année avec le plus important nombre d'équivalents repas distribués depuis 2017. Les bénéficiaires sont majoritairement des personnes isolées, sans enfant ou avec enfants. La structure essaye d'être mieux référencée auprès des étudiants, cette population étant encore peu nombreuse à fréquenter l'épicerie.

Nous tenons à remercier et féliciter cette association et toutes celles, avec un grand nombre de bénévoles, qui œuvrent dans le domaine de la précarité alimentaire ou sous toutes ses formes. La Ville de Paris les accompagne en adéquation avec les actions inscrites dans le pacte parisien de lutte contre l'exclusion et sa politique parisienne en faveur des populations fragiles. Pour l'un des pays les plus riches au monde, cette situation déjà importante et qui plus est en augmentation des précaires et de la pauvreté est insoutenable et inadmissible. Seules, les collectivités locales et les associations ne peuvent répondre à

cette situation. Le gouvernement doit en prendre la mesure et décider de politiques publiques et budgétaires à la hauteur de l'enjeu. Je vous remercie.

Applaudissements.

Monsieur le Maire : Merci, Madame BOSCHERON. La parole est au rapporteur, Monsieur JOZEFOWICZ.

Monsieur JOZEFOWICZ : Monsieur le Maire, mes chers collègues, fort de ces considérations quelque peu nationales, je veux rappeler justement l'importance de cette délibération qui vise à appuyer des actions d'aide alimentaire au niveau notamment du 15^{ème}. Il s'agit de dispositifs que nous soutenons et qui ont d'ailleurs été étoffés l'année dernière comme nous l'avons vu rue Anselme-Payen avec la distribution alimentaire animée par l'Ordre de Malte. Ce sont des dispositifs mis en œuvre par des associations piliers dans la solidarité et, à ce titre, nous saluons par la présente délibération le travail de l'épicerie solidaire de la Croix-Rouge française située au 71, rue de l'Amiral-Roussin. Cette épicerie pour laquelle notre arrondissement s'était impliqué, puisqu'il avait participé à son installation, a rendu beaucoup de services et a permis de soutenir les différents publics comme cela a été souligné, notamment les publics étudiants. Nous avons constaté effectivement, au moment du Covid, une forte venue des étudiants puisque c'est ce que nous avaient raconté les personnes qui s'occupent de cette épicerie solidaire. Nous donnons évidemment un avis favorable à cette délibération. Chers collègues, je vous invite donc à donner un avis favorable.

Monsieur le Maire : Je vous soumets ce texte. Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Merci.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

13. 2025 DSOL 5 – Signatures de convention. Participations au titre de l'année 2025 aux 6 M2A-DAC (Maisons des Aînés et des Aidants – Dispositif d'Appui à la Coordination), au titre des CLIC

Monsieur le Maire : Il s'agit de la M2A-DAC Paris Ouest pour 615 288 €.

14. 2025 DSOL 9 – Signature de 19 conventions pluriannuelles d'objectifs inter-directions et 2 conventions annuelles avec les 21 associations gestionnaires d'Espaces de vie sociale parisiens et subventions (976 350 €)

Monsieur le Maire : Pour le 15^{ème}, il s'agit d'Ensemble aux Frères-Voisin, 15 000 € ; Entraide & Savoirs Necker Falguière, 18 750 € ; Animômes de Beaugrenelle, 61 500 €. Monsieur SITBON a la parole.

Monsieur SITBON : Très rapidement pour saluer les trois structures que vous venez de nommer, pour dire que j'étais encore en visite – je crois que nous nous sommes croisés de peu – samedi dernier aux Frères-Voisin. Les trois EVS du 15^{ème} effectuent un travail effectivement remarquable et nécessaire. Même si nous voyons le bout du tunnel, nous avons été privés pendant huit ans – nous l'avons dit maintes et maintes fois dans ce Conseil – d'un deuxième centre social. Enfin, nous allons y arriver et les EVS ont permis tout de même d'avoir un travail social et culturel nécessaire dans cet arrondissement avec le foyer

de Grenelle qui agit évidemment dans d'autres quartiers du 15^{ème}. Je voulais les remercier et les saluer et me réjouir tout de même que le centre social soit, là, sur de très bons rails puisqu'il y avait une réunion samedi matin dernier de coconstruction avec les habitants et les services et que les choses arrivent.

Monsieur le Maire : Merci pour eux. Je partage aussi vos félicitations. Est-ce que Madame DOUCERÉ veut intervenir là-dessus ou l'intervention se suffit à elle-même ?

Madame DOUCERÉ : Je souscris à ce qui a été dit par Monsieur SITBON quant à la qualité du travail réalisé par les trois EVS du 15^{ème}.

Monsieur le Maire : Merci. Je soumets donc à votre vote. Qui est pour le DSOL 9 ? Qui est contre ? Abstention ? Merci.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

15. 2025 DSOL 13 – Subventions de fonctionnement (228 968 euros) à 9 Bagageries Parisiennes au titre de 2025. Conventions

Monsieur le Maire : Dont 20 000 € pour la bagagerie d'Antigel du 15^{ème}. Allez-y, vous avez la parole, Monsieur BOISSONNAT-WU.

Monsieur BOISSONNAT-WU : Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, une intervention pour rappeler et soutenir le travail de la bagagerie, notamment celle du 15^{ème}. À Paris, on le constate trop souvent, beaucoup de personnes vivent à la rue. En particulier pendant la nuit de la solidarité qui est organisée par la majorité municipale, nous avons pu, grâce aux bénévoles, recenser 3 500 personnes qui dormaient à la rue lors de l'édition 2024. Pour une personne qui vit à la rue, déposer ses effets personnels sans crainte de vol dans un espace sécurisé et convivial, cela permet d'être libre dans ses déplacements, tout simplement. Ce besoin essentiel est aujourd'hui rempli par des associations qui sont les bagageries et la Mairie se propose de subventionner 9 bagageries parisiennes à hauteur de 230 000 € environ pour leur budget de fonctionnement. Dans l'arrondissement, le 15^{ème} en particulier, il s'agit de l'association Antigel qui est située rue Lecourbe et qui bénéficiera d'une subvention de 20 000 €, comme vous l'avez rappelé. Cette association, outre son rôle de bagagerie, propose également des activités culturelles ainsi que des repas festifs. Elle mène en outre une vraie politique d'insertion et en 2024 sept personnes ayant quitté la bagagerie avaient trouvé une solution d'hébergement. Nous tenons à saluer le travail remarquable effectué par cette association et ses bénévoles et donc, en cohérence avec notre soutien à la solidarité dans notre ville et dans notre arrondissement en particulier et aux mesures concrètes pour aider les personnes à la rue, nous soutenons évidemment cette proposition. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Bien sûr et je me réjouis d'autant plus de cette subvention et de cette proposition que c'est moi qui ai proposé la création de cette bagagerie il y a bientôt 15 ans et qu'il s'agissait de la deuxième à Paris après celle des Halles et que nous étions très en avance sur ce sujet et pour un service très important rendu aux personnes à la rue. Je vous remercie. Monsieur JOZEFOWICZ, y a-t-il quelque chose à ajouter ou pas du tout ?

Monsieur JOZEFOWICZ : Pas grand-chose. C'est toujours avec attention que nous examinons une délibération pour une association qui a joué et qui joue toujours un rôle

important dans le 15^{ème} et que nous avons accompagné dès sa naissance. Je parle évidemment de la bagagerie d'Antigel qui est un acteur important dans le suivi des personnes à la rue et, j'insiste, qui nous a permis de trouver des solutions, notamment des situations d'hébergement. Je n'ai rien d'autre à dire, si ce n'est que nous aurions bien aimé avoir les chiffres de la nuit de la solidarité beaucoup plus tôt et je suis heureux que mon collègue les a appris avant moi parce que je crois visiblement que nous n'avons encore rien reçu.

Monsieur le Maire : Oui alors qu'avec Monsieur JOZEFOWICZ et d'autres élus ici présents nous avons participé à cette nuit de la solidarité, nous n'avons pas du tout ces statistiques et il est important que nous en disposions. Je ne sais pas si cela a été publié aujourd'hui.

Monsieur BOISSONNAT-WU : C'étaient les chiffres de l'année 2024.

Monsieur le Maire : Ah oui ! Parce que nous ne savons pas quand seront publiés les chiffres 2025, Monsieur JOZEFOWICZ.

Monsieur JOZEFOWICZ : 2025, nous les attendons. Vous avez cité les chiffres de 2024 que nous connaissons. Nous serions désireux de connaître ceux de 2025.

Monsieur le Maire : Bien. Bah, nous attendrons la publication. Merci. C'était 173, je crois, de mémoire, personnes à la rue dans le 15^{ème}, Monsieur JOZEFOWICZ, en 2024 qui avaient été recensées par cette nuit de la solidarité.

Monsieur JOZEFOWICZ : Cent soixante-quatorze. Vous êtes tout à fait bon.

Monsieur le Maire : Cent soixante-quatorze, je ne suis pas tombé loin. Enfin, c'est assez dramatique. Je soumets à votre vote ce projet de délibération n° 23. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Merci.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

16. 2025 DAC 1 – Subvention (1.635.000 euros), avenant à convention avec l'association le Monfort Théâtre (15^e)

17. Communication sur l'occupation temporaire des salles de la Mairie et de ses annexes 69, rue Violet et 154, rue Lecourbe en 2024

Monsieur SITBON : C'est la même chose : nous n'avons pas reçu la communication.

Monsieur le Maire : Ah bon ! Je ne sais pas quoi vous dire. La directrice générale des services ici présente a entendu votre observation. J'en suis désolé. Je ne sais pas comment on fait dans ces cas-là.

Monsieur SITBON : Nous pouvons la remettre à l'ordre du jour du prochain Conseil. Je ne pense pas que cela fasse une grande polémique.

Monsieur le Maire : Oui, de toute façon, c'est juste une communication. Nous la remettons donc au prochain Conseil.

Monsieur SITBON : Oui mais si elle est là, c'est pour que nous la regardions ensemble.

Monsieur le Maire : Désolé.

Je vais maintenant soumettre à votre vote les délibérations qui n'appellent pas de discussion. Je vous invite donc à un vote positif sur les délibérations sur lesquelles nous ne nous sommes pas prononcés avec un avis favorable de l'exécutif. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Merci.

Les projets de délibération sont adoptés à l'unanimité.

VŒUX

Monsieur le Maire : Nous allons maintenant passer à la deuxième partie de notre conseil avec un certain nombre de vœux.

18. V152025002 – Vœu présenté par Philippe Goujon, Agnès Evren, Grégory Canal, Inès de Raguénél, Chantal Rolgen et les élus de la majorité du 15e demandant à la Maire de Paris d'agir pour maintenir les décharges des directeurs d'école

Monsieur le Maire : La parole est à Madame de RAGUENEL pour présenter le vœu en deux minutes.

Madame de RAGUENEL : Merci, Monsieur le Maire. En 1982, Jacques CHIRAC, alors maire de Paris, avait instauré la décharge des directeurs d'écoles parisiennes pour les établissements comportant cinq classes et plus. La quasi-totalité, 95 % précisément, des directeurs parisiens peuvent depuis maintenant 43 ans se consacrer pleinement aux tâches de direction sans avoir en parallèle la charge de faire classe. Avec le temps, cette décharge s'est d'autant plus justifiée que les tâches qui leur incombent se sont multipliées, qu'elles soient administratives, organisationnelles, relationnelles avec tous types d'acteurs (les familles, les personnels périscolaires, la communauté éducative). Or depuis 2019, la Ville a cessé de verser les compensations financières à l'État qui étaient dues, faisant entièrement peser la charge financière sur l'Éducation nationale et cela représente environ 12 millions d'euros par an. La convention qui lie la Ville de Paris et l'État n'a donc pas été renouvelée et dans ces conditions, la Cour des comptes a logiquement recommandé la fin de ce régime exceptionnel. Au Conseil de Paris de décembre dernier, avec nos groupes et notamment le groupe Changer Paris avec Rachida DATI, nous avions demandé le maintien de cette décharge. Patrick BLOCHE s'était montré favorable. La position a en plus été confirmée lors du conseil départemental de l'Éducation nationale qui a eu lieu jeudi dernier auquel je participe. Malgré tous ces éléments, pour quelle raison la majorité d'Anne HIDALGO n'a-t-elle pas versé cette compensation financière à l'État depuis cinq ans mettant ainsi, vous le savez bien, les directeurs d'école dans une situation très, très inconfortable quant à l'avenir de leur mission ? Chantal ROLGEN vous dira un petit peu plus tard comment nous, ici, à la Mairie du 15^{ème} nous défendrons les directeurs d'école et notamment ceux du 15^{ème}. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : La parole est à Madame ROLGEN pour la réponse.

Madame ROLGEN : Monsieur le Maire, chers collègues, comme l'a dit Madame de RAGUENEL depuis 1982, une organisation spécifique à Paris a permis que les directeurs d'école de cinq classes et plus soient complètement déchargés de classe. Le coût de cette décharge était payé par la Mairie de Paris qui devait estimer que les tâches qu'elle

demandait aux directeurs étaient très importantes par rapport à celles demandées par d'autres mairies. Cependant, cette contribution de la Mairie de Paris a commencé à se réduire en 2017 pour être totalement abandonnée depuis 2019, ce qui est une charge supplémentaire pour l'État et bien évidemment cette situation a été dénoncée par la Cour des comptes en raison de l'inégalité de traitement entre les directeurs parisiens et les autres directeurs de France qui ont des décharges complètes seulement à partir de 13 ou 14 classes en fonction des compositions de classes spécifiques.

Les directeurs de Paris ont donc appris brutalement que dès la rentrée de septembre, le régime des décharges pourrait changer et qu'un grand nombre d'entre eux pourraient se retrouver chargés de classe, tout cela parce que la Ville de Paris ne paye plus les décharges qu'elle avait elle-même instaurées. Les directeurs sont essentiels au bon fonctionnement des écoles parisiennes. Certes, les autres directeurs de province ont aussi des missions semblables à celles des directeurs parisiens. Bien sûr, ils parlent de harcèlement. Bien sûr, ils favorisent l'accueil des familles, etc. Toutefois, nous allons parler un petit peu des spécificités de Paris car Paris, c'est très compliqué pour les directeurs d'école. Ils ont de multiples coordinations nécessaires avec les CASPE, sur les travaux, sur les entretiens de bâtiment, sur le planning de travail des ATSEM, sur la transmission de renseignements aux REV (responsables éducatifs Ville), sur les fréquentations des élèves en périscolaire, etc. car, oui, les directeurs ne sont pas totalement déchargés du périscolaire. Peut-être que la Mairie de Paris pense que les REV peuvent remplacer les directeurs, mais non les REV ne sont pas présents toute la journée, en particulier le matin à l'accueil où la présence du directeur est indispensable pour écouter les paroles de parents inquiets ou simplement désireux d'avoir des informations. Que dire du travail des directeurs sur les nécessités de remplir des tableaux sur des logiciels spécifiques à la Ville de Paris, des logiciels qui ont beaucoup de mal à fonctionner. Prenons par exemple le nouveau Paris familles où depuis quatre mois les directeurs sont en formation pour essayer d'y arriver. Doit-on rappeler que la Mairie de Paris a un logiciel spécifique d'inscription des élèves. Ce logiciel s'appelle GIPSE. Il n'est absolument pas coordonné avec le logiciel national Onde. Les directeurs de Paris ont donc un double travail sur les inscriptions et cela n'est pas sans problème car l'académie de Paris, lors de la carte scolaire, possède les chiffres de Onde et nous, en Mairie, nous avons ceux de la Mairie de Paris. Nous pouvons nous retrouver avec un différentiel de 40 élèves, comme cela s'est passé sur une école lors de la carte scolaire. Que dire de la nouvelle charge de travail des directeurs qui doivent consacrer une certaine partie de leur temps à des tâches relevant du médical, telles que la vérification des vaccinations, la mise en place des PAI, la mise en place des équipes éducatives rendue plus difficile en raison des réformes de la médecine scolaire parisienne. Je vous rappelle que le 15^{ème} avait, il y a encore quatre ou cinq ans, huit médecins scolaires. Maintenant, il en a trois. Je vous informe aussi qu'il y a un turnover important d'assistantes sociales, qui sont tellement harassées par le temps de travail si important dans le 15^{ème} que cela les pousse à démissionner. Dois-je rappeler qu'à Paris les écoles accueillent bon nombre d'enfants sans domicile fixe en adresse administrative, ce que ne font pas les banlieues ? Il s'agit de situations qui fragilisent les écoles et heureusement que les directeurs sont là pour favoriser l'accueil de ces familles. Voici quelques exemples des tâches spécifiques des directeurs d'école de la Ville de Paris.

Certes, la Ville de Paris est endettée mais elle doit faire des économies sur d'autres secteurs que ceux touchant le scolaire. En conséquence, nous demandons à la Ville de Paris de régler les sommes dues au ministère de l'Éducation nationale et d'entamer ensuite des négociations compte tenu des spécificités des écoles parisiennes. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci. Une explication de vote d'une minute pour Monsieur SITBON et Madame Aminata NIAKATÉ. Monsieur SITBON, vous avez la parole.

Monsieur SITBON : J'avoue que je suis un peu surpris de l'angle qui a été pris. Je vais essayer d'être le plus clair et le plus concis possible. Nous sommes d'accord pour soutenir les décharges qui sont absolument nécessaires à Paris et sans doute au-delà de Paris. En revanche, peindre les choses en disant que c'est la Ville de Paris qui ne s'engage pas pour défendre ces décharges est très curieux. Il y a un vœu qui a été voté au dernier Conseil de Paris et vous pourrez voir qu'au prochain Conseil de Paris, c'est-à-dire mardi prochain, en ouverture après les hommages un vœu, à nouveau, sera débattu ; la conférence d'organisation en a décidé. La réalité, c'est qu'il y avait une convention qui liait le ministère de l'Éducation nationale à la Ville jusqu'en 2019 et que malgré les échanges, les propositions d'échange, cette convention n'a pas été remise sur la table et n'a pas été renégociée par le ministère de l'Éducation nationale. Nous le verrons avec les fermetures de classes mais l'institution qui ne s'engage pas pour l'éducation nationale, pour les écoles, c'est l'Éducation nationale. Ne confondons pas les choses. Nous nous abstiendrons donc sur ce vœu pour les raisons que j'ai évoquées et parce qu'il déforme la réalité et nous défendrons la décharge des directeurs au prochain Conseil de Paris.

Monsieur le Maire : Ça, c'est la version de la Ville. Chacun a la sienne et nous débattrons d'autant plus que je serai le porte-parole de mon groupe sur ce dossier en défendant le vœu qui a été présenté à l'instant par la majorité municipale du 15^{ème}. Il y a une explication de vote maintenant de Madame Aminata NIAKATÉ.

Madame NIAKATÉ : Je vous remercie, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, le régime parisien de décharges pour les directeurs et les directrices des écoles primaires permet effectivement de maintenir le bon fonctionnement des établissements scolaires et de garantir un nombre d'équivalents temps plein à même de permettre une instruction de qualité pour les élèves. 95 % des directeurs et directrices sont concernés par ce régime et une remise en cause de cette décharge agraverait la situation de l'enseignement public localement et le gouvernement n'est d'ailleurs pas étranger aux difficultés de l'école publique ; j'y reviendrai plus en détail sur les deux vœux relatifs aux fermetures de classes. Les écologistes avaient en décembre déposé un vœu adopté par le Conseil de Paris pour que la Ville reconduise la convention qui la liait à l'État afin de maintenir cette décharge pour les directeurs et les directrices d'écoles parisiennes et permettre la compensation de leurs heures par des enseignants et des enseignantes supplémentaires. Si nous souscrivons aux considérants de votre vœu, notre demande était sensiblement différente puisque nous demandions plutôt à l'État de financer ces décharges plutôt qu'à la Ville, raison pour laquelle nous nous abstiendrons sur votre vœu.

Monsieur le Maire : Madame IBLED pour une explication de vote de deux minutes.

Madame IBLED : Merci, Monsieur le Maire. En fait, cela ne prendra même pas deux minutes. Je voulais juste dire que nous soutiendrons votre vœu parce que nous sommes pour le maintien des décharges des directeurs d'école. Les directeurs et les directrices d'école aujourd'hui assurent le bon fonctionnement des écoles et il est donc primordial qu'ils puissent continuer de bénéficier de ces décharges. Pour revenir sur l'incapacité de la Ville aujourd'hui à régler les compensations, je rappelle à Monsieur SITBON et à Madame Aminata NIAKATÉ que la Ville de Paris a des engagements, que la Ville de Paris ne maintient

pas et ne respecte pas ses engagements et que c'est la raison pour laquelle aujourd'hui les directeurs d'école sont en difficulté à Paris. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci pour ces explications de vote. Je vais maintenant soumettre ce vœu à votre vote avec un avis favorable de l'exécutif. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? La Gauche et les Verts. Merci.

Le vœu est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Monsieur le Maire : Nous allons maintenant étudier de façon groupée les deux vœux suivants.

19. V152025001 – Vœu présenté par Philippe Goujon, Agnès Evren, Grégory Canal, Daniel-Georges Courtois, Inès de Ragueneel, Chantal Rolgen et les élus de la majorité du 15^e demandant de recon siderer les fermetures de classes dans le 15^e arrondissement

20. V152025003 – Vœu au Maire du 15^{ème} arrondissement déposé par les élu.e.s du groupe « Paris en Commun - Élu.e.s de gauche du 15^{ème} » relatif aux fermetures de classe et au non-rempacement des enseignant·es dans les écoles et collèges publics parisiens

Monsieur le Maire : Je vais d'abord demander à Madame Inès de RAGUENEL de présenter le vœu 27.

Madame de RAGUENEL : Merci, Monsieur le Maire. On compte 9 000 élèves parisiens en moins en deux ans, près de 200 classes supprimées. Pourquoi ? Parce que la majorité d'Anne HIDALGO, vous le savez, fait fuir les familles. Tout est fait pour dégoûter de vivre à Paris...

Protestations de plusieurs élus.

Monsieur le Maire : S'il vous plaît, écoutez les orateurs.

Madame de RAGUENEL : (...) Circulation, politique d'urbanisme, insécurité, saleté. Vous connaissez. Le 15^{ème} n'est pas épargné par la perte d'élèves malgré l'engagement du maire et de l'équipe municipale pour offrir un cadre de vie propice à la vie familiale dans notre arrondissement. Le 15^{ème} a ainsi consenti à fournir des efforts. Dix-sept classes ont été fermées depuis deux ans, justifiées par l'académie de Paris pour libérer des postes de remplaçants. Je pense que Chantal ROLGEN reviendra sur cette justification. Cette année, l'académie nous demande la fermeture de 26 classes dans les écoles du 15^{ème}. Si cette décision venait à être confirmée, quels seraient les impacts pour nos écoles, pour la communauté éducative et évidemment pour les familles du 15^{ème} ?

Monsieur le Maire : Merci. Maintenant, je vais demander à Madame BOSCHERON de présenter le vœu du groupe Paris en Commun. Allez-y, vous avez deux minutes.

Madame BOSCHERON : Paris en Commun - Élu.e.s de gauche.

Monsieur le Maire : Pardon, il y a des nuances... Non négligeables, d'ailleurs.

Madame BOSCHERON : Non négligeables.

Monsieur le Maire : Absolument. Vous avez donc la parole pour deux minutes, Madame BOSCHERON.

Madame BOSCHERON : 2023, 2024 et maintenant 2025, les annonces de fermetures de classes se succèdent et suscitent de vives inquiétudes dans la communauté éducative. Le ministère veut faire payer un lourd tribut aux écoles parisiennes par l'austérité budgétaire prônée par l'exécutif. Or le service public de l'éducation n'est pas une charge mais au contraire un investissement pour l'avenir. Les écoles publiques parisiennes essuient près d'un quart des suppressions de postes prévues pour l'ensemble du territoire national. Vingt-cinq fermetures dans le 15^{ème}, y compris dans les quartiers politiques de la ville. Ces suppressions massives de postes dégraderont les conditions de travail des personnels comme les conditions d'apprentissage de tous les élèves mais en particulier des plus fragiles. Elles déstabilisent les équipes, font monter les effectifs de classe et empêchent la création de postes nécessaires. S'ajoute à cela le manque d'attractivité du métier (absence de revalorisation salariale, manque d'AESH et d'enseignants spécialisés depuis plusieurs années). La situation du remplacement dans l'académie de Paris se dégrade terriblement. Cela représente plus d'une centaine de classes non remplacées chaque jour, des jours et des semaines de classes perdus pour les élèves, une surcharge de travail pour les directrices et directeurs et les adjoints présents et irrite de plus en plus les familles. C'est un lien qui s'abîme avec l'école. Au contraire des fermetures de classes, c'est la création de postes dont l'école publique a besoin, que les personnels demandent, que les parents d'élèves attendent. Les organisations syndicales s'inquiètent : effectifs en hausse, remplacements chaotiques, réduction des décharges de direction comme nous venons d'en parler. Le ministère cherche-t-il à favoriser la fuite des élèves dans le privé ? Avec les parents d'élèves, ils appellent à la mobilisation en commençant par une journée de grève le 11 février pour exiger l'annulation des suppressions de postes, la création massive de postes de remplaçants, la création immédiate de postes d'AESH et le maintien du régime actuel de décharge de direction. Nous partageons leurs inquiétudes et leurs revendications et les assurons de tout notre soutien et nous agirons à leurs côtés. C'est la raison pour laquelle, par ce vœu nous demandons... J'ouvre une petite parenthèse pour un amendement car il s'agit d'une coquille que nous ayons mis que nous nous adressions au maire pour nos demandes. Il faudra donc que nous enlevions cela du vœu. Nous demandons l'annulation des suppressions de postes dans le premier comme dans le second degré de l'éducation nationale, que le nombre d'élèves par classe (actuellement 22 en moyenne) soit revu à la baisse pour correspondre à la moyenne européenne, c'est-à-dire 19,3 élèves par classe, que dans les plus brefs délais les postes aujourd'hui vacants dans les écoles et les collèges soient pourvus. La réduction des inégalités scolaires ne pourra se faire sans un véritable engagement...

Monsieur le Maire : Merci Madame. C'est deux minutes pour la présentation d'un vœu.

Madame BOSCHERON : (...) National et académique.

Monsieur le Maire : Je vous remercie donc de conclure.

Madame BOSCHERON : J'ai fini.

Monsieur le Maire : Merci. Si je comprends bien, vous retirez de votre vœu deux membres de phrase au lieu de mettre « *vœu au Maire du 15^{ème} arrondissement* », c'est « *vœu déposé par les élus du groupe...* » et ensuite dans le dispositif « *les élus du groupe Paris en Commun – élu.e.s de gauche du 15^{ème} émettent le vœu que soient annulés...* » ?

Madame BOSCHERON : Non, non, il s'agit juste de la référence au Maire du 15^{ème}.

Monsieur le Maire : Bah oui, mais nous ne pouvons pas mettre « *le vœu qu'annule* » pour une question de syntaxe. Les élus du groupe Paris en Commun – élu.e.s de gauche au lieu de mettre « *émettent le vœu que le Maire du 15^{ème} annule* », puisque ce n'est pas de ma compétence d'annuler les suppressions de postes – nous pouvons d'ailleurs le regretter car je les aurais effectivement annulées – écrire « *Le vœu que soient annulées les suppressions de postes* ».

Madame BOSCHERON : Nous demandons l'annulation des suppressions de postes, que le nombre d'élèves par classe, que dans les plus brefs délais les postes, etc.

Monsieur le Maire : Merci. Je vais maintenant donner la parole à Madame Aminata NIAKATÉ. Non, attendez. Il y a d'abord eu la présentation des vœux. Nous revenons au règlement de notre Conseil. Après la présentation des vœux, il y a une réponse de l'adjointe et ensuite les explications de vote pour deux minutes par groupe. Madame ROLGEN.

Madame ROLGEN : Monsieur le Maire, chers collègues, comme chaque année à cette époque se pose le problème de la carte scolaire avec ses fermetures et ouvertures. Mais la particularité de cette année est tout de même le nombre impressionnant de fermetures envisagées par l'académie de Paris puisque pour le 15^{ème}, il en est prévu 26, éventuellement reprise d'un 27^e poste s'il y a une fusion Miollis élémentaire et maternelle. La carte scolaire qui se fait en concertation avec le maire d'arrondissement aurait pu être encore plus catastrophique si le rectorat n'avait pas écouté nos arguments, permettant de sauver des classes en QPV, par exemple les deux Vigée-Lebrun. S'il y a une fermeture en QPV, Madame BOSCHERON, c'est parce que la directrice de Brancion élémentaire l'a tout à fait acceptée. Nous avons aussi sauvé des classes dans les groupes rencontrant des difficultés tels que Émeriau élémentaire et Émeriau maternelle. Ces fermetures ne peuvent être contestées si l'on s'en tient uniquement aux chiffres des grilles de fermeture en cours puisque, après fermeture, il n'y aura pas de classe au-dessus de 25 élèves en moyenne.

Cependant, nous ne pouvons pas nous contenter de règles strictement mathématiques. Les écoles du 15^{ème} accueillent de plus en plus d'élèves en situation de précarité. Pour exemple, tous ces élèves, pas forcément francophones dont les familles possèdent une adresse administrative dans le 15^{ème}, telles que l'adresse du Clos-Feuquières, des élèves qui n'habitent pas Paris et qui doivent faire un long temps de transport et qui arrivent fatigués à l'école et doivent faire l'objet d'attentions particulières de la part des enseignants. Que dire des enfants inscrits par l'organisation de la rue des Renaudes dans le 17^{ème} qui les répartit dans tous les arrondissements sans se préoccuper de leurs conditions de vie ? Tous ces enfants nécessitent une attention particulière. Autre cas de nécessité de classes à effectif plus réduit, celles qui accueillent tous les élèves reconnus par la MDPH (maison du handicap), qui sont parachutés dans des classes sans AESH, les aides aux enfants en situation de handicap, et que l'enseignant doit gérer seul. Que dire de l'état des remplacements dans les écoles ? Les écoles peuvent se retrouver sans remplacement dans une classe pendant un mois. Ainsi, nous venons d'avoir une remplaçante dans une école où

il n'y avait personne depuis le 18 décembre. Les enfants sont donc répartis sur les autres classes et augmentent ainsi le nombre d'élèves. Il n'y a même plus de continuité pédagogique dans les remplacements qui peuvent être d'une journée ou deux ou d'une demi-journée par semaine avec des enseignants différents. Certes, il nous est rétorqué que les fermetures de classes permettront de constituer une brigade de remplaçants plus nombreuse mais cet argument est utilisé depuis deux ans et bien au contraire, la situation ne fait que s'aggraver. Pourquoi le 15^{ème} devrait-il rendre 26 ou 27 postes puisque le ministère a demandé à l'académie de Paris d'en rendre 110 ? Alors oui, nous pouvons accepter certaines fermetures dans des écoles au nombre de classes important, à l'indice de position sociale important mais nous ne pouvons pas accepter ces fermetures dans des écoles plus défavorisées où un effectif de 20-22 est bien plus favorable à la réussite scolaire d'enfants en difficulté ou dans des écoles qui reçoivent des élèves dans les UPE2A, les classes pour enfants non francophones, ou dans les Ulis, classes pour élèves non francophones ou porteurs de handicap qui peuvent être inclus dans des classes selon leur niveau ou les matières. Selon les dernières informations, l'académie de Paris doit rendre 110 postes. Il paraît qu'il y aura un nouveau CDEN ou CSA le 11 février. Nous demandons donc que soit réexaminée la carte scolaire des fermetures de classes.

Monsieur le Maire : Merci. Il y a maintenant un certain nombre d'explications de vote. Madame IBLED.

Madame IBLED : Merci, Monsieur le Maire. Comme Inès de RAGUENEL, je rappelle aussi tout de même que la Ville de Paris perd des milliers d'habitants chaque année et notamment des familles puisque, aujourd'hui, celles-ci ont de plus en plus de difficultés à vivre à Paris. La conséquence, c'est qu'en deux ans, 9 000 élèves ont quitté Paris. Il faut donc tout de même prendre en considération ces chiffres. Évidemment, adapter le nombre de classes en fonction du nombre d'élèves pour être en phase avec le reste du pays pourrait sembler être la bonne solution. Cependant, je pense que l'éducation de nos enfants est aujourd'hui primordiale dans une société qui est toujours plus fracturée, dans une société où de nombreux enfants sont en très grande difficulté. C'est la raison pour laquelle nous soutiendrons vos deux vœux parce que nous ne sommes pas en phase avec ce trop grand nombre de fermetures de classes. Vingt-six fermetures pour le seul 15^{ème} arrondissement nous semblent disproportionnées. Il faut effectivement prendre des décisions pas toujours faciles mais absolument pas dans cette dimension. Nous soutiendrons donc vos deux vœux.

Monsieur le Maire : Merci, Madame IBLED. Madame Aminata NIAKATÉ.

Madame NIAKATÉ : Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, force est de constater pour les écologistes que les choix nationaux des gouvernements de droite successifs dégradent la qualité de l'enseignement de l'école publique et refusent de valoriser le métier d'enseignant. C'est en effet une politique purement comptable qui préside aux fermetures des classes et à la diminution du nombre d'enseignants dans les écoles et collèges publics de Paris, fermetures auxquelles nous sommes régulièrement confrontés tandis que dans le même temps les établissements privés sous contrat sont surfinancés sans contrepartie. Nous voterons également les deux vœux de Paris en Commun et de la droite s'opposant aux fermetures de classes et j'invite la majorité de droite du 15^{ème} à faire remonter son vœu au gouvernement car c'est au niveau national que la droite et le centre se prononcent régulièrement en faveur des fermetures de classes et des suppressions de postes. Je vous rappelle simplement les 4 000 suppressions de postes prévues par le gouvernement

BARNIER dans le PLF, suppressions sur lesquelles le gouvernement BAYROU était revenu mais vos collègues du Sénat, collègues qui comptent dans leurs rangs Agnès EVREN, les ont réintroduites. Malgré ces incohérences, nous voterons votre vœu avec cette aimable invitation et nous voterons bien évidemment le vœu plus ambitieux de Paris en Commun et des élus de gauche. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Je précise que nous dénonçons les fermetures de classes pour ce qui nous concerne dans le 15^{ème} qui, comme l'a très bien dit Madame ROLGEN, sont totalement disproportionnées par rapport au reste de l'académie. Madame TORANIAN pour deux minutes.

Madame TORANIAN : Merci, Monsieur le Maire. Le vœu que vous présentez ce soir dénonce les fermetures de classes dans le 15^{ème} arrondissement. Très bien. Nous sommes évidemment contre ces fermetures qui sont une source de préoccupation majeure pour nos écoles, nos enseignants et surtout nos enfants. Mais, soyons honnêtes, qui porte cette politique de suppression de classes ? Qui décide à l'échelle nationale d'imposer ces coupes budgétaires au nom d'une vision purement comptable de l'éducation de nos enfants ? Ceux qui ici prétendent défendre nos écoles sont les mêmes qui soutiennent la politique d'Emmanuel MACRON et de son gouvernement. Pire encore, la candidate que vous soutenez, dorénavant à l'unisson, pour la Mairie de Paris, Rachida DATI, siège dans ce gouvernement. Elle assume et applique cette politique que vous venez ici dénoncer avec force. Alors, excusez-moi, mais votre indignation a des allures de double discours. Comment peut-on à la fois défendre les choix budgétaires d'un gouvernement qui sabre l'Éducation nationale et venir en Conseil d'arrondissement dénoncer les conséquences de ces choix ? C'est une posture d'affichage, une indignation à géométrie variable. Si la majorité de droite de cet arrondissement veut vraiment lutter contre les fermetures de classes alors qu'elle commence par demander des comptes à ses propres amis politiques. A contrario de vous, nous avons toujours été clairs, constants et cohérents. Nous refusons ces suppressions de postes et de classes car elles ignorent la réalité du terrain, elles affaiblissent l'école publique et compromettent l'égalité des chances. La baisse démographique ne peut justifier ces fermetures de classes à l'heure où les besoins pédagogiques de nos enfants n'ont jamais été aussi grands. Défendre l'école, ce n'est pas simplement adopter un texte en Conseil d'arrondissement, c'est exiger du gouvernement qu'il change enfin de politique éducative. Vous avez les oreilles de ceux qui décident, assumez vos responsabilités, demandez-leur des comptes et surtout cessez d'être complices des coupes budgétaires que vous prétendez dénoncer ici. Alors oui, nous voterons ce vœu mais avec une différence essentielle : nous n'avons pas besoin de faire semblant. Nous ne faisons pas campagne pour un gouvernement qui sacrifie l'école tout en feignant l'émotion quand nos propres écoles en subissent les effets. Je vous remercie.

Applaudissements.

Monsieur le Maire : Merci. Je rappellerai simplement à Madame TORANIAN, qui est assez nouvelle dans cet hémicycle – je ne lui reproche pas de faire de la politique politique à tout bout de champ – que quand le gouvernement de gauche dirigeait la France, nous avions les mêmes fermetures de classes ; peut-être en moins grand nombre puisque jusqu'à présent nous n'en avions pas autant, mais nous avions exactement les mêmes fermetures de classes, gouvernement de gauche inclus. Je vais donc maintenant, s'il n'y a pas d'autre explication de vote, soumettre les deux vœux à votre vote avec un avis favorable

de l'exécutif. Tout d'abord le vœu 27 – 2025001 présenté par la majorité du 15^{ème}. Qui est pour ? Contre ? Abstention ?

Le vœu 2025001 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire : Pour le vœu 28 – 2025003 présenté par le groupe Paris en Commun – Élu.e.s de gauche du 15^{ème} avec un avis favorable de l'exécutif : qui est pour ? Abstention ? Opposition ? Il n'y en a pas, donc unanimité pour les deux vœux. Je vous remercie.

Le vœu 2025003 est adopté à l'unanimité.

21. V152025004 – Vœu au Maire du 15^{ème} arrondissement déposé par les élu.e.s du groupe « Paris en Commun – Élu.e.s de gauche du 15^{ème} » relatif à la piétonnisation et à la végétalisation de l'arrondissement

Monsieur le Maire : Le dernier vœu de cette séance est présenté par Monsieur SITBON. Vous avez la parole.

Monsieur SITBON : Monsieur le Maire, mes chers collègues, Paris se transforme. Elle se végétalise, elle se piétonnise, s'apaise et sous l'impulsion sans précédent d'Anne HIDALGO et de son équipe, nous rééquilibrions enfin l'espace public trop longtemps dominé par la voiture. Face à l'urgence climatique, nous devons débitumer et végétaliser massivement ; nous en convenons aujourd'hui toutes et tous. Les rues aux écoles en sont un exemple : 218 déjà apaisées à Paris, un succès incontestable réclamé par les habitants eux-mêmes. Pourtant, le 15^{ème} est à la traîne avec seulement cinq rues concernées dans cette mandature sur 57 écoles et à peine trois réellement piétonnises et végétalisées : Gerber, François-Coppée, Schützenberger, cette dernière a d'ailleurs été réalisée à l'arrière d'une école et les usagers de celle-ci demandent que la rue Rouelle soit au moins fermée par une barrière de manière à apaiser les entrées et sorties d'école. Sur les rues aux écoles, il faut accélérer. Pourquoi serait-ce impossible ici alors que tant d'autres arrondissements l'ont fait dans une plus grande proportion et avec des aménagements végétalisés et très agréables ? Le 15^{ème} doit être force de proposition et il faut pour cela associer les habitants. Par ailleurs, le plan climat, suivant les préconisations de la MIE Paris à 50°, à laquelle nous sommes nombreux à avoir participé dans cet hémicycle, l'impose. Chaque arrondissement doit créer un cœur piéton. Pourquoi, là aussi, le 15^{ème} serait-il à la traîne alors que d'autres arrondissements avancent ? Ce cœur piéton doit être pensé au centre de l'arrondissement, pourquoi pas autour de la rue du Commerce, pour bénéficier à toutes et tous. Il faut construire ces dispositifs avec les habitants, c'est pourquoi nous demandons à la Mairie l'identification rapide de périmètres prioritaires pour un cœur piéton, de proposer à chaque conseil de quartier la mise à l'ordre du jour des rues aux écoles et que la faisabilité de rues aux écoles dans chaque quartier soit présentée rue par rue et école par école en partageant avec les habitants les résultats des études et enfin une concertation réelle avec les habitants sur la mise en place du cœur piéton et une votation, pourquoi pas, citoyenne, locale sur le sujet. Le modèle fonctionne ailleurs, il est attendu ici, ne laissons pas le 15^{ème} passer à côté de cette transformation essentielle pour notre qualité de vie et pour notre avenir.

Monsieur le Maire : Je vous remercie. Pour vous répondre, la parole est à Monsieur PINET.

Monsieur PINET : Merci, Monsieur le Maire. Le 15^{ème} n'a pas à rougir de ses réalisations mais il est évident qu'avec des moyens à la hauteur de l'arrondissement, nous aurions

certainement fait plus. En préambule, je dois donc rappeler ici à cette assemblée quelques chiffres, puisqu'en lisant le vœu et en écoutant Monsieur SITBON nous en faire part, j'ai l'impression que le 15^{ème} ne fait rien et que nous sommes surtout très en retard. En 2024, concernant l'aménagement urbain, ce sont 80 projets qui ont été livrés par l'ensemble des services qui ont permis notamment en matière de grosse végétalisation :

- la plantation de 50 arbres en fosse ; oui, cela prend du temps, effectivement mais ce n'est pas le 15^{ème} qui est en cause, c'est aussi la charge de travail sur les services ;
- la création de 1764 m² d'espaces supplémentaires pour les piétons par des élargissements de trottoirs. Nous aurions pu faire plus mais, là aussi, nous n'avions pas encore l'ensemble des moyens financiers,
- la végétalisation de la voirie et la désimperméabilisation ont progressé simplement de 476 et 414 m². Là aussi, faute de moyens, nous avons dû abandonner un certain nombre de projets parce qu'en matière d'aménagement urbain, le nerf de la guerre, Monsieur SITBON, c'est aussi l'argent et là-dessus le 15^{ème} est tout de même moins bien traité que d'autres arrondissements.

Est-ce que je dois aussi rappeler encore une fois – je vais le faire parce que l'argent finalement va peut-être tomber grâce à vous – que nous avons toujours la place de Panama qui attend ses financements ? Pourtant, il s'agit d'une belle place, une belle végétalisation et cela est bien dommage. C'est tout de même la deuxième fois que nous le proposons aux services et cela est rejeté. Cela créerait un espace d'une très belle bande végétalisée et une réduction de la voie de circulation, donc c'est tout à fait ce que vous souhaitez.

Pour 2025, il est attendu la fin de 46 projets. Parmi ceux-ci, nous avons la végétalisation de la rue de Lourmel qui a débuté il y a trois ans parce qu'il faut aussi du temps pour les projets. Nous le regrettons mais c'est un petit peu ça. La rue de la Croix-Nivert, c'est quatre ans parce que si nous prenions tout de suite les projets qui arrivent de la Ville, nous n'aurions pas ce que nous allons avoir dans la rue de la Croix-Nivert. Au départ, il n'était pas prévu autant de plantations mais simplement du marquage au sol et nous ne gagnions pas un centimètre de trottoir pour les piétons. Quatre ans de travail, effectivement ; je suis désolé d'avoir pris autant de temps pour discuter avec les services et avec tout le monde pour arriver à un très beau projet. Madame TORANIAN l'a même dit. Il paraît que nous ne faisons pas assez, pourtant vous utilisez la rue de la Croix-Nivert dans une réunion. C'est un petit peu dommage.

Propos hors micro de Monsieur SITBON.

Monsieur PINET : Nous y venons, aux rues aux écoles. Je souhaite tout de même aussi expliquer à cette assemblée que nous ne pouvons malheureusement pas planter partout. Nous allons revenir sur le projet de la Croix-Nivert. Le maire avait souhaité cette végétalisation. Malheureusement avec les réseaux qui sont en dessus, nous ne pouvons pas. Là aussi, il s'agit de programmation. Nous sommes obligés d'ajourner un certain nombre de projets parce qu'en 2024, nous avons eu 774 emprises concessionnaires (il s'agit des travaux Enedis, GrDF, etc.). Il y a eu 285 emprises Ville et 854 emprises privées. Et parfois pour éviter de perdre l'argent, nous le réaffectons sur d'autres types de projets.

S'agissant de la piétonisation, nous pourrions effectivement faire un petit peu plus. Vous parlez du cœur piéton. Nous l'avions proposé en début de mandature ; je parle sous le contrôle de Valérie GIOVANNUCCI, adjointe aux conseils de quartier qui était présente à cette réunion. Nous souhaitions végétaliser la place du Commerce qui aurait pu être le

début d'un cœur piéton. Après des réunions avec l'ensemble des conseils syndicaux, des gens qui habitent autour de cette place, cela a été une fin de non-recevoir. Nous avons donc écouté les habitants. Le maire a écouté les habitants parce qu'il est aussi là pour écouter ses administrés et nous avons effectivement mis fin à la poursuite de ce projet de cœur piéton au niveau de la rue du Commerce en écoutant les habitants. Concernant la rue Carcel, dont nous avons parlé précédemment – merci à Mathieu LUINAUD de l'avoir rappelé – il y avait un témoin dans la salle qui est Isabelle ROY qui siège sur ces bancs. La rue Carcel, nous avons proposé sa piétonnisation. Il s'agit de la petite rue à côté de la rue Gerbert qui est une rue aux écoles dont nous attendons d'ailleurs toujours les financements pour la végétalisation parce que la rue aux écoles de la rue Gerbert n'est tout de même pas très sympa. Nous avons proposé la rue Carcel au conseil de quartier. Nous avons écouté les habitants et ceux de la rue Carcel sont venus nous dire à plus de 90 % qu'ils ne voulaient pas de sa piétonnisation. J'ai même fait la réflexion à Isabelle ROY qui était à côté de moi qu'il n'est pas simple de vouloir piétonniser contre l'avis des habitants. Nous pouvons parler d'autres rues. Nous n'allons pas non plus aller contre ce que ne souhaitent pas les habitants. Je vous accorde cependant que nous ne voyons peut-être pas les mêmes.

Venons-en maintenant aux rues aux écoles. Dès le départ, avec Chantal ROLGEN, nous avons pris l'ensemble des écoles de l'arrondissement. Nous avons écouté ce qui venait de l'Hôtel de Ville. Nous avions soit des rues totalement fermées comme nous l'avons fait à François-Coppée ou à Schützenberger – et j'y reviendrai – soit des rues ouvertes telles que Gutenberg, Saïda et franchement, cela n'est pas satisfaisant parce que nous avons mis un simple panneau, cela continue à circuler. Les enfants ne s'approprient pas la rue, on ne végétalise pas parce qu'il y a des parkings. Ces rues ne sont pas végétalisées. Nous ne mettrons rien du tout rue Saïda. Beaucoup d'écoles dans le 15^{ème} se situent dans des rues où il y a beaucoup de parkings riverains et nous ne pouvons pas les fermer. Donc avoir ce type de rue aux écoles, cela ne sert pas à grand-chose : cela ne sécurise non seulement pas les enfants et, de plus, nous ne pouvons pas végétaliser. Nous avions, en revanche, prévu dès le départ avec Chantal ROLGEN afin de sécuriser d'avoir le même système qu'à Lyon, c'est-à-dire deux petites barrières – pas celles que vous avez rue Lacordaire où là aussi nous attendons encore les crédits pour végétaliser et arriver à quelque chose puisque nous avons là deux grosses barrières quasiment fixes – mais nous avons reçu une fin de non-recevoir de l'Hôtel de Ville. Ce n'est pas mon bord politique, pourtant le maire de Lyon a mis en place des barrières qui sont fermées de 8 h 15 à 8 h 45 et qui sont rouvertes après. Elles sont fermées au moment d'entrer et de sortir. Cela ne peut pas se faire à Paris. On nous a dit que c'était par manque de personnel pour pouvoir ouvrir et fermer ces barrières. Je souligne le nombre de fonctionnaires qu'a rappelé le maire tout à l'heure et l'augmentation entre le premier mandat DELANOË et maintenant. Ne me dites pas que nous ne pouvons pas trouver des effectifs pour ouvrir ces barrières-là. Vous parlez de végétalisation de rues aux écoles. Sur la rue Cherbourg qui nous a été proposée dès 2021, si nous avions pris le projet Ville de Paris en 2021, nous fermions, nous mettions une barrière comme à Lacordaire et pas un arbre n'aurait été planté. Nous avons travaillé avec les services et nous aurons une rue de Cherbourg où nous allons élargir le trottoir devant les écoles et le collège Modigliani et nous allons planter des arbres. Effectivement, de l'autre côté, nous n'aurons plus qu'une voie montante avec de la végétalisation, ou tout du moins de l'arboré, avec une réduction des places de stationnement. Oui, effectivement, cela ne va pas assez vite. Nous aimerais que cela aille plus vite. Nous aimerais effectivement avoir plus de moyens et quand je parle de moyens, je parle aussi de moyens humains, de ceux qui font des plans et de ceux qui suivent les travaux. Allez donc demander aux services, ils sont à genoux parce que cela arrive

de partout et ce n'est pas simple non plus à suivre. Cela ne va donc pas assez vite. Je vous rappelle que nous sommes le plus gros arrondissement de Paris avec 805 ha. Nous avons livré 80 projets. Cela ne se voit peut-être pas suffisamment. Je le regrette bien. J'aimerais pouvoir faire plus mais il faudrait aussi que la Mairie de Paris nous donne un petit peu plus de moyens de ce côté-là.

Je suis donc très surpris de lire tout ce que j'ai pu lire dans votre vœu parce que je ne pensais pas que nous en étions à ce point-là où, en fin de compte, j'ai l'impression qu'il ne s'est rien passé depuis le début de cette mandature. Je dirais qu'il faudrait, à ce moment-là, peut-être plus venir vers nous pour voir un petit peu ce qui est fait. Cependant, vous connaissez les projets. Vous y avez accès par la Ville de Paris. Dire qu'il n'y a rien eu, c'est faux. Je conclurai donc en vous disant, s'agissant de ce vœu, venez me voir pour éviter les erreurs de rédaction et bien évidemment je vais proposer un rejet de celui-ci parce qu'on ne peut pas dire qu'il ne s'est rien passé et que nous ne proposons rien.

Monsieur le Maire : Merci de cette réponse exhaustive à laquelle j'ajouterai simplement que nous sommes totalement partisans de tout cela et nous essayons vraiment de trouver des sites appropriés mais nous aimerais aussi, et je le dis parce qu'il s'agit d'une demande aussi importante de la population, que nous puissions réparer les trottoirs et les chaussées du 15^{ème} parce que c'est bien de vouloir faire de la végétalisation supplémentaire, et Dieu sait que je demande sur chaque rue ce que nous pouvons faire, mais au début de la mandature, peut-être que certains s'en souviennent, j'avais formulé une proposition à la Mairie de Paris ici même d'un plan de trois ans de restauration des trottoirs du 15^{ème}. Je ne connais pas une personne du 15^{ème} qui n'est pas tombée dans un trou sur une chaussée ou sur un trottoir.

Interventions hors micro d'élus.

Monsieur le Maire : Bah voilà, les deux élus de gauche ! C'est tout de même incroyable. Vous avez une boussole, un truc électronique qui vous indique les trous dans la chaussée. C'est bien. Nous, nous ne l'avons pas. Je dis simplement cela au passage. C'est peut-être moins spectaculaire mais je pense qu'il est aussi important pour la population que les gens ne tombent pas dans la rue tout le temps même si, bien sûr, il faut plus de rues aux écoles, plus de végétalisations et nous essayons d'en faire le maximum. Je dis aussi que nous avons obtenu, et je l'en remercie d'ailleurs, de la Mairie de Paris que je suis allé voir personnellement – je n'ai pas vu Madame TORANIAN dans son bureau à l'époque – pour obtenir 6,5 millions de crédits pour avoir un beau projet sur la rue Croix-Nivert alors que ce n'est pas du tout ce qui était prévu sur cette opération d'Embellir votre quartier. Bien sûr, il s'agit de crédits peut-être aussi qui ne nous sont pas octroyés sur d'autres sites et d'autres secteurs. Toutefois, il s'agit d'une rue qui sera ainsi aménagée comme nous le souhaitons. Je remercie Monsieur PINET de travailler un petit peu seul, il est vrai, depuis quelques années sur cette rue pour qu'elle soit enfin digne du 15^{ème}. Monsieur RACAPÉ, Adjoint chargé des parcs et jardins, veut dire un mot.

Monsieur RACAPÉ : Jean-Yves PINET a dit l'essentiel, donc je vais juste soumettre une idée. Parler de végétalisation, c'est bien mais le 15^{ème} aujourd'hui compte 18 338 arbres. Il en compterait 16 de plus si la Mairie de Paris n'avait pas décidé d'en abattre 16 porte de Versailles pour une tour énergivore et vu que la gauche nous parle en permanence de votation citoyenne avec des sujets parfois farfelus, voilà un vrai sujet qui aurait pu être soumis à une votation citoyenne. Je peux facilement comprendre pourquoi la Mairie de Paris

et la gauche n'ont pas souhaité le faire, parce que là, sur cette tour énergivore, nous connaissons d'emblée le résultat des habitants du quartier et du 15^{ème} qui sont majoritairement contre.

Monsieur le Maire : Absolument et nous ne pouvons pas passer sous silence les centaines d'arbres qui ont été abattus pour la mise en œuvre du tramway. Je me souviens même m'être enchaîné à un arbre, c'est dire l'amour que je porte à la végétalisation et aux arbres. Monsieur BRAGÉ a la parole pour une explication de vote de deux minutes.

Monsieur BRAGÉ : Tout à fait. Monsieur le Maire, j'espère vous voir vous enchaîner à des écoles comme je vais vous le suggérer à l'issue de ma réponse. Il s'agit d'un vœu dans lequel, pour notre part, nous nous retrouvons et nous vous invitons à prêter une attention sérieuse à ses deux composantes. Concernant la première, la question des rues aux écoles, je me permets de vous rappeler la proposition que j'avais déjà émise lors de notre Conseil du 18 janvier 2021, il y a quatre ans, qui reste toujours d'actualité à mon sens qui est de suggérer aux conseils de quartier de mettre cette question à l'ordre du jour et surtout de solliciter les différents conseils d'école. Nous parlons des rues aux écoles, solliciter les conseils d'école pour demander s'ils souhaitent être partie prenante de ce dispositif pour leur établissement. Cela me semble être une chose très facile à faire. Concernant le second dispositif...

Monsieur le Maire : Accélérez, s'il vous plaît...

Monsieur BRAGÉ : Oui, cela va aller assez vite. Concernant le second dispositif, cœur piéton, il fait écho aux vœux que nous avions déposé le 7 mai dernier et là-dessus, nous souhaiterions également apporter un éclairage sur la proposition qui est faite depuis maintenant 22 ans, en 2003, à la création de l'association Blomet Paradisio qui a fait une réflexion assez large sur la végétalisation et la piétonnisation de la rue Blomet qui ferait une continuité assez grande entre quasiment Sèvres-Lecourbe jusqu'à Convention avec un cœur central sur la partie que nous occupons aujourd'hui entre la place ici et le square Adolphe-Chérioux et qui est pris en relais par l'association Val Girard. Il y a donc des choses très faciles à faire en concertation avec nos habitants.

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur BRAGÉ. Ces considérations seront prises en compte. Je vais maintenant soumettre ce vœu à votre vote. Monsieur PINET, quelle est la position de l'exécutif ?

Monsieur PINET : Un vote contre.

Monsieur le Maire : Avec un avis défavorable de l'exécutif. Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Je vous remercie.

Le vœu est rejeté.

Monsieur le Maire : Quelques informations diverses pour terminer notre Conseil :

- Mercredi 5 février à 20 heures : concert Ma Cantate à Barbara, salle des fêtes ;
- Samedi 8 février : forum de l'orientation en salle des fêtes ;
- Dimanche 9 février de 12 heures à 19 heures : Dimanche Sports 15.

Il y a toute la série des conseils de quartier que vous pourrez retrouver sur le net. Les prochains Conseils d'arrondissement auront lieu les lundis 31 mars, 26 mai, 23 juin, 22 septembre, 27 octobre et 8 décembre.

La séance est levée.

Maire du 15 ^e arrondissement	Philippe GOUJON	
Secrétaire de séance	Ségolène FOUCHE	
Secrétaire de séance	Anouché TORANIAN	